

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 63 (1978)  
**Heft:** 5

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen



# 5

Organe officiel  
de l'Union suisse  
des Caisses  
Raiffeisen

Paraît  
chaque mois  
63e année  
Lausanne  
Mai 1978

J.A. 1000 Lausanne 1



## SOMMAIRE

Réflexions à propos du 75e anniversaire de l'Union suisse  
Page 4

A la veille d'un Congrès Raiffeisen qui fera date  
Page 6

Souhais de bienvenue du maire de la ville de Lucerne  
Page 8

Des Caisses Raiffeisen...! Pourquoi?  
Page 10

Le rôle de la Caisse Raiffeisen en tant que facteur actif de la vie économique locale  
Page 13

Plan en coupe du mouvement Raiffeisen suisse  
Page 16

Développement et situation du mouvement Raiffeisen suisse de 1952 à 1977  
Page 18

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen au service de ses membres  
Page 23

Les Caisses et les Banques Raiffeisen dans le système bancaire suisse  
Page 25

L'idée corporative dans l'Etat confédéré  
Page 28

Mutations dans l'effectif des Caisses Raiffeisen suisses  
Page 31

Le budget familial  
Page 31

Le monde comme il va (I)  
Page 33

Le nouveau billet de 1000 francs  
Page 34

# 75<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse les 2, 3 et 4 juin 1978 à Lucerne

## CONVOCATION

à la 75<sup>e</sup> assemblée ordinaire des délégués

### PROGRAMME GÉNÉRAL

#### Vendredi 2 juin

17 h. 15 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse au Palais des Congrès (Kunst- und Kongresshaus) près de la gare, salle du rez-de-chaussée à Lucerne

#### Samedi 3 juin

9 h. 45 Assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à la Halle des Fêtes (Festhalle) de l'Allmend, Lucerne

14 h. 30 Célébration du 75e anniversaire de la fondation de l'Union suisse à la Halle des Fêtes de l'Allmend, Lucerne

17 h. 00 Offices divins

21 h. 00 Soirée récréative à la Halle des Fêtes de l'Allmend, Lucerne

#### Dimanche 4 juin

Excursions selon programmes spéciaux

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

1. Ouverture par le président du conseil d'administration, M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats
2. Désignation des scrutateurs
3. Rapport du directeur Arnold Edelman, dr en droit :  
« Le mouvement Raiffeisen suisse en 1977 »
4. Présentation des comptes annuels 1977 de la banque centrale et rapport du directeur Joseph Roos
5. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Othmar Julen, président
6. Résolutions :
  - a) approbation des rapports de gestion, du compte de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1977
  - b) répartition du bénéfice net
  - c) décharge au conseil d'administration et à la direction
7. Divers et discussion générale

*Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :*

« Chaque Caisse Raiffeisen a droit à deux délégués disposant chacun d'une voix ; elle peut se faire représenter par une autre Caisse Raiffeisen. Les délégués doivent être munis d'une procuration écrite. »

## **PROGRAMME DE L'ACTE COMMÉMORATIF DU 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN**

1. Ouverture par le corps de musique « La Landwehr » de Fribourg
2. Souhails de bienvenue du président du conseil d'administration, M. Robert Reimann, président du Conseil des Etats
3. Messages de :
  - a) M. Félix Willi, président du Gouvernement lucernois
  - b) Léo Schürmann, professeur, vice-président de la direction générale de la Banque nationale suisse
  - c) M. Rodolphe Rasser, président de la Confédération autrichienne des Caisses Raiffeisen, Vienne, délégué par l'Union Internationale Raiffeisen
4. Intermède musical
5. Allocution de circonstance de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral
6. Production musicale
7. Allocution de M. Georges Thürer, professeur, Saint-Gall : « L'idéal coopératif en Suisse dans le présent et à l'avenir »
8. Conclusion par le directeur Arnold Edelman
9. Hymne national

Saint-Gall, le 31 mars 1978

Le conseil d'administration

---

## **CONVOCATION**

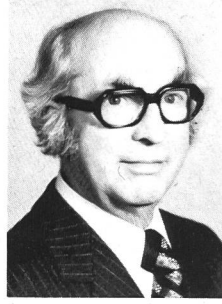
**à la 36<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire  
de la Coopérative de cautionnement de  
l'Union suisse des Caisses Raiffeisen**

**Vendredi 2 juin 1978, à 17 h. 15 précises, au Palais des Congrès  
(Kunst- und Kongresshaus, près de la gare) Salle du rez-de-chaussée,  
à Lucerne**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture par le président du conseil d'administration, M. Pierre Willi
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1977 et présentation des comptes annuels, par M. Curt Wäschle, lic. rer. pol., gérant
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation
6. Divers et discussion générale

Au nom du conseil d'administration :  
Pierre Willi, président



## Réflexions à propos du 75e anniversaire de l'Union suisse

A. Edelmann, directeur de l'administration centrale

Le 12 juin 1902 eut lieu à Lucerne une première assemblée de délégués de « Caisses de crédit mutuel », chargée de préparer un projet de statuts d'une Union suisse des Caisses Raiffeisen à fonder encore. Le 25 septembre de la même année, l'assemblée constitutive proprement dite de cette Confédération nationale, à laquelle 10 instituts étaient représentés par 21 délégués, se tenait à Zurich. Le but de cette nouvelle organisation était décrit de la lapidaire façon que voici : « ...le développement économique et moral des populations rurales sur la base des principes chrétiens. Cette mission, l'Union veut la remplir par la fondation et le développement de « Caisses de prêts » d'après le système Raiffeisen ».

L'année suivante, en 1903, la jeune Union suisse tenait sa première assemblée générale ordinaire à laquelle prirent part environ 30 délégués. En juin prochain, plus de 3000 représentants des institutions affiliées, accourant de toutes les régions du pays, participeront au 75e Congrès Raiffeisen suisse.

Le groupement, il y a 75 ans, de quelques coopérateurs résolu et entreprenants a fait son chemin : il est devenu un mouvement national important, réunissant un imposant effectif d'hommes et de femmes animés d'un grand idéal, un mouvement dont les objectifs sont définis de la manière suivante dans les statuts de l'organisation faitière : « L'Union a pour but de vulgariser et de faire pénétrer en Suisse les idées coopératives de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. A cet effet, elle accorde son appui et son assistance aux Caisses et Banques Raiffeisen autonomes du pays, afin de leur permettre, par le moyen de l'entraide, d'élever le niveau économique et social de la population et de servir le bien commun. »

Tous les adeptes de notre cause peuvent aujourd'hui et à juste titre se réjouir de tout ce qui a été obtenu, en trois quarts de siècle, grâce à leur volonté, leur persévérance et à l'activité généreuse et féconde déployée par les responsables, à tous les échelons de notre mouvement : au sein des Caisses Raiffeisen locales d'abord, puis dans les fédérations régionales et l'Union suisse. Les succès obtenus de haute lutte nous incitent à témoigner publiquement notre reconnaissance aux vaillants fondateurs de notre œuvre, ainsi qu'à tous ceux qui, par la suite, ont collaboré à son essor.

Les résultats les plus voyants sont révélés par les bouclements annuels de 1977 de toutes les Caisses Raiffeisen, dont la somme globale de bilan est parvenue, l'an dernier, à doubler avec aisance le cap des 10 milliards de francs. A lui seul, ce chiffre imposant marque nettement la place importante qu'elles occupent actuellement dans l'économie nationale et confirme que notre mouvement coopératif a bien rempli la mission qui lui revient en promouvant un sain esprit d'épargne, en distribuant, dans de nombreuses communes et vallées du pays, un crédit rationnel et avantageux. Notre mouvement coopératif cherche à atteindre des objectifs d'ordre économique, certes. En plus de cela, il veut encore promouvoir le bien-être social de ses membres, servir la communauté. Il contribue ainsi à l'élévation du niveau social et spirituel de la population.

Les nouveaux statuts de toutes les Caisses Raiffeisen suisses, révisés et adoptés en 1973, et ceux de l'Union suisse ratifiés en 1976 à l'unanimité et avec enthousiasme par un Congrès Raiffeisen réunissant plus de 2000 délégués, confirment bien que l'esprit de solidarité et d'entraide, la volonté d'autogestion et de responsabilité personnelle, couronnés d'un idéal communautaire du meilleur aloi, qui trouve son expression dans la responsabilité solidaire des membres et l'administration à titre honorifique des comités de direction et des conseils de surveillance, ne sont pas seulement des composantes d'une action concertée qui ont, par tradition, été reprises des fondateurs de notre mouvement. Cette fidélité aux notions essentielles de la doctrine coopérative n'est pas non plus la persistance symbolique d'un grand courant de pensée. Elle représente bien la conviction intime et profonde des mutualistes de notre temps manifestée, chaque année, avec une tranquille sérénité, à l'occasion des assemblées des Caisses locales, des fédérations régionales et de l'Union suisse.

L'action pacifique déployée par le mouvement Raiffeisen suisse au service de cercles étendus de la population, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence, de contribuer au renforcement constant de l'édifice social du pays et à l'affermissement des vertus civiques est aujourd'hui reconnue et appréciée à sa juste valeur par l'opinion publique et les sphères dirigeantes de notre patrie. Nous en voyons la preuve dans la participation à notre Congrès de Lucerne de nombreux invités de marque avec, à leur tête, le conseiller fédéral Chevallaz, notre ministre des finances.

Un examen rétrospectif de tout ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour et la joie qui en découle doivent nous induire à rester toujours bien conscients d'une évidence: dans le domaine de la coopération également, il n'y a pas de réussite sans efforts persévérants, profitables aussi bien à chacun en particulier qu'à la communauté tout entière. C'est pourquoi, les fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Union suisse doivent nous donner l'occasion de raviver notre enthousiasme en nous encourageant à remplir toujours au plus près de notre conscience la mission qui nous a été confiée. Toute œuvre humaine est susceptible d'être affinée, perfectionnée. L'entraide, cette vertu primordiale, doit constamment être stimulée. Le bien-être généralisé, en partie grâce aux prestations de l'Etat-Providence, n'est toutefois pas sans danger: il

risque à la longue d'émousser notre volonté d'entraide. Une telle accoutumance risquerait alors de mettre un frein à l'autogestion, d'entraîner un affaiblissement de l'esprit de responsabilité des coopérateurs.

Nos Caisses Raiffeisen sont bien résolues à promouvoir, à l'avenir encore, le bien-être de leurs adhérents, et de prendre une part toujours plus grande à l'amélioration des conditions matérielles de vie dans leurs rayons d'activité, ainsi qu'à l'épanouissement de l'homme, en encourageant l'épargne qui leur fournira les moyens de distribuer un crédit judicieux et profitable.

En agissant de la sorte, notre mouvement parviendra à convaincre les hommes de notre temps que l'argent à lui seul n'est pas absolument synonyme de richesse. Il est avant tout un instrument, un serviteur, un moyen permettant d'accéder à plus d'aisance, à plus d'indépendance, sans lesquelles il ne peut guère y avoir, à la longue, de promotion sociale et spirituelle. Les moyens qui conduisent à ce but peuvent se résumer en ces quelques mots: solidarité, dévouement au service de ses semblables.

Nos vœux accompagnent nos instituts Raiffeisen dans l'heureux accomplissement de leur belle et noble mission.

# A la veille d'un Congrès Raiffeisen qui fera date...

Comme nous l'avons annoncé, en avril dernier, ce numéro est réservé en grande partie au

**75e anniversaire de la fondation  
de l'Union suisse**  
que nous allons fêter dans quelques jours.

Le programme de cette manifestation étant publié d'autre part, nous pouvons — une fois n'est pas coutume — renoncer à le présenter en détail. Nous renouerons l'an prochain avec la bonne et antique tradition.

En revanche, nous nous permettons de communiquer à nos lecteurs quelques réflexions qui nous viennent à l'esprit à la veille des journées de juin prochain.

Réglons d'emblée une question de langage ou de terminologie. Nos amis de Suisse allemande ont le privilège de pouvoir servir à toutes les sauces du « jubilé » ou du « jubilaire », par exemple pour marquer la clôture du 5e exercice d'activité d'une institution ou le 30e anniversaire de l'entrée en fonction d'un gérant. La langue française, cette grande coquette, est plus stricte, plus sélective. Tous les ouvrages de référence à notre disposition confirment avec netteté qu'en français « jubilé » ou « jubilaire » ne peut être appliqué qu'à « une fête célébrée à l'occasion d'un cinquantenaire »... (Petit Robert). Nous avons donc partout écarté le vocable jubilé ou l'adjectif jubilaire.

Septante-cinq ans ! C'est un beau bail aussi bien dans la vie d'un homme que dans celle d'une association, telle que la Caisse Raiffeisen ou une Confédération nationale à l'image de notre Union suisse. Les résultats obtenus durant les trois-quarts de siècle que nous passons mentalement en revue aujourd'hui sont réconfortants : plus de dix milliards de somme globale de bilan, 200 000 sociétaires, plusieurs centaines de millions de francs de réserves dont le rendement intégral, puisque personne n'en demande intérêt, fertilise la vie économique des circonscriptions de près de 1200 coopératives d'épargne et de crédit. Ce sont des acquis que les valeureux ouvriers de la première heure n'auraient jamais osé imaginer.

Et pourtant... ces 75 ans n'ont pas été une simple succession de mois, de semaines et de jours fastes. Notre mouvement a dû, lui aussi, traverser des passes difficiles, s'affirmer durant de longues et dures périodes de crise, d'économie de guerre, il a été confronté à un boom économique sans précédent dans l'histoire de notre pays. Ces temps d'abondance ont bouleversé notre vie personnelle et familiale, ébranlé des notions et des principes éthiques considérés comme intangibles par nos pères. L'homme des temps modernes jouit d'une aisance matérielle qui ne saurait être comparée avec la modicité des moyens de vie du début du siècle. Le climat social et les relations entre les grandes classes de la population, no-

tamment entre employeurs et employés, entre les riches et les moins bien lotis, sont plus détendus : le citoyen des années 70 est plus libre, plus ouvert que ses aïeux.

Toutefois, cette médaille a son revers. L'accroissement de l'indépendance individuelle est-elle toujours allée de pair avec un renforcement parallèle du sens de la responsabilité, de l'engagement personnels? Qui dit responsabilité songe tout naturellement à la solidarité, à la collaboration toujours plus étroite, plus intense dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes de la société contemporaine. Ces conditions doivent être posées à tous ceux auxquels ont été confiées la direction et l'administration de nos sociétés, groupements et fédérations.

Les années difficiles des débuts ont réservé aux ancêtres qui nous ont ouvert la voie des difficultés et des peines dont la génération montante ne peut guère se faire une idée exacte. Mais, pour elle encore, il y a en réserve tout un lot de problèmes délicats à résoudre, d'obstacles à écarter, de dangers à éviter. En dépit de l'amélioration des conditions matérielles de vie, le facteur humain tiendra toujours les premiers rôles dans la vie de nos institutions. Pour nous, le grand danger de l'évolution enregistrée depuis la fin du dernier conflit mondial réside dans une appréciation par trop large, par trop libérale, au sens apolitique du terme, de la valeur personnelle, professionnelle et morale de nos partenaires, d'une part, et d'autre part, dans une surestimation, attisée par toute une série d'années de vaches grasses et d'inflation, des moyens et des biens matériels dont nous disposons.

Lors de la récente révision des statuts, les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen ont, à une belle et imposante majorité, reconnu l'importance de nos principes fondamentaux qu'ils ont maintenus dans leur totalité, tout en mettant leur application à l'unisson du mode de vie de notre fin de siècle, sans toutefois en modifier l'essence. Et depuis l'entrée en vigueur de cette charte fondamentale revue et modernisée nous avons pu constater que ces règles de conduite inspirent toujours l'activité des membres des organes dirigeants de nos instituts affiliés.

La Caisse Raiffeisen de 1978 est bien toujours une affaire *ET* une œuvre : une affaire, qui met en jeu le plus matériel des biens, l'argent, sans négliger pour autant ce qui fait le caractère d'une œuvre : les valeurs spirituelles et morales.

En guise de conclusion, nous reprendrons quelques idées tirées de l'article que nous avons consacré au développement du mouvement Raiffeisen au cours des vingt-cinq dernières années dans l'ouvrage édité par l'Union suisse à l'occasion de ce 75<sup>e</sup> anniversaire :

« Sans l'esprit, la matière est sans but et sans la matière l'esprit est inopérant. » De récents scandales financiers ont à juste titre préoccupé notre peuple. Il est trop simple de les mettre uniquement sur le compte des insuffisances d'organes administratifs ou de contrôle dépassés par les événements. Les causes directes et profondes doivent être recherchées plutôt dans les déficiences et les défaillances humaines, enfants de l'amour d'adorateurs de la

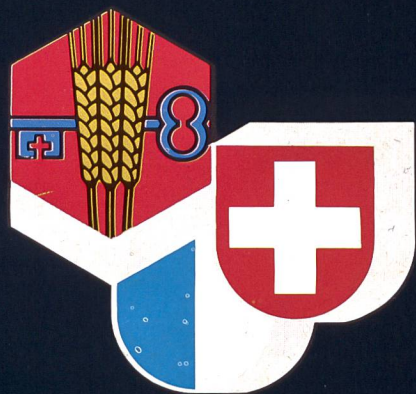
seule matière, au détriment de l'esprit. Les années de prospérité ont émoussé des valeurs et des conceptions qui, malgré les progrès de la science et de la technique, devront toujours guider les pas de tous ceux à qui sont confiés les intérêts économiques de leur prochain et qui, de ce fait, ont aussi charge d'hommes.

Les Caisses Raiffeisen suisses se montreront, à l'avenir encore, dignes de la confiance qui leur est témoignée en restant des *mutualités, des associations de personnes* dont le but est et restera, comme le disent si bien leurs statuts, « *de promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de la population et de servir la communauté tout entière* ».

Notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit a un magnifique avenir devant lui pour autant qu'il sache garder son cachet et assurer son essor par le respect sans compromission de ses principes fondamentaux.

P. Puipe,  
secrétaire de l'Union suisse.





## Souhails de bienvenue du maire de la ville de Lucerne

Une fois de plus, la ville de Lucerne a l'honneur de recevoir les délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, dont les institutions affiliées groupent aujourd'hui environ 200 000 sociétaires et qui fête cette année le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Je félicite et remercie les Caisses Raiffeisen de tout le pays de leur précieuse activité d'utilité publique. Depuis le début de ce siècle, elles ont donné de multiples preuves de



l'efficacité d'une œuvre de solidarité qui, à l'échelon de la commune, met à la disposition de personnes de conditions modestes les ressources qui lui sont confiées par les classes plus aisées de la population.

Par une heureuse coïncidence, la ville de Lucerne célèbre aussi en 1978 un événement particulier: le 800<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Le séjour dans la ville lumière sera organisé de façon particulièrement attrayante en cette année historique. Ses nombreux hôtes trouveront une cité reluisante comme un sou neuf, parée de ses plus beaux atours, une population accueillante qui, depuis de longs mois déjà, s'est mise au diapason, un programme riche et varié de manifestations et d'actes commémoratifs. Pour nous, Lucernois, il va bien sans dire que nous nous

ferons un devoir et un plaisir d'associer nos hôtes à notre joie, car c'est un peu à leur intention que des festivités de circonstance ont été préparées. Nous aimerions leur faire partager la satisfaction et la légitime fierté que nous vaut le privilège de vivre à Lucerne, d'y travailler, de se divertir aussi.

Nous espérons que les délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen connaîtront des heures agréables dans l'hospitalière ville lumière qui se réjouit de les recevoir et leur souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

Jean Rodolphe Meyer,  
Conseiller national,  
Maire de la ville de Lucerne



## Des Caisses Raiffeisen... ! Pourquoi ?

Géo Froidevaux, ancien rédacteur  
du « Messenger Raiffeisen », Boncourt

### Situation économique et sociale des travailleurs de la terre au XIXe siècle et jusqu'au temps de la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Assistant pour la dernière fois à la réunion générale des Associations rurales à Dusseldorf (en Rhénanie), le 1er juin 1887, Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888), le grand maître des Caisses d'épargne et de prêts, donnait une de ses ultimes pensées comme testament solennel :

*Nos associations ont pour but de combattre l'esprit du monde, l'égoïsme, la fièvre du lucre, cette lutte pour la vie présente, où l'on ne cherche qu'à s'emparer des biens de ce monde, autant que possible et aussi vite que possible, sans se soucier si d'autres sont ruinés par là et tombent dans la misère...*

Peu de temps après, le fondateur des Caisses rurales de France, Louis Durand (1859-1916) proclamait :

*La Caisse rurale forme des hommes, met en valeur une élite qui s'ignorait. Ces hommes, en jugeant avec bon sens et désintéressement les questions parfois délicates qui leur sont soumises, prennent conscience de leur propre valeur et de la puissance que met en leurs mains bienfaites la maîtrise du marché de l'argent et la mise en pratique de l'amour du prochain dans la circulation juste et sage de l'argent.*

### Dans les griffes de l'usurier

Ce sous-titre est celui d'un chapitre du roman biographique « Un homme triomphe de la misère » ou « Car j'ai eu faim », (traduit en français par Charles Lehmann), que l'écrivain autrichien Franz Braumann a consacré à F.-G. Raiffeisen, le « père » du Crédit Mutuel. La fin du XIXe siècle marque donc bien la belle époque des usuriers en même temps que celle de la misère des populations rurales. Et les deux pensées que nous mettons en exergue de notre texte illustrent précisément le problème qui se posait à la classe laborieuse et la solution qu'il fallait « inventer » de toutes pièces pour donner aux travailleurs, à ceux de la terre surtout, la joie de vivre dans l'honneur et la liberté.

Le peintre Albert Anker a d'ailleurs immortalisé cette époque dans son tableau « L'échéance » qui illustre le jour fatidique où l'homme de la terre aligne sur la table les pièces d'or et d'argent tirées de son labeur, fruit de

ses sueurs, en paiement des intérêts échus calculés à un taux usuraire, cela sous le regard impassible et dominateur du riche prêteur jouissant de l'instant où il récolte, sans labeur ni sueur, le fruit de ses avances de fonds.

De par ses fonctions d'employé dans l'administration, puis de maire d'une commune et enfin de préfet d'une région de Rhénanie, Raiffeisen était en relation constante avec le peuple dont il apprit à connaître, non seulement le tempérament et les qualités, mais aussi les besoins et les soucis. Il connut les cas les plus douloureux de travailleurs de la terre tombés entre les mains de l'usurier parce qu'ils n'avaient pas d'autres moyens de trouver du crédit indispensable. L'auteur du roman « Car j'ai eu faim » cite le cas typique d'un paysan, travailleur acharné, qui dut s'adresser à un de ces prêteurs pour l'achat d'une vache valant une cinquantaine d'écus, puis, peu de temps après, de deux autres vaches pour remplacer la première devenue sans valeur. Et ainsi de suite, tant et si bien qu'un beau jour la femme désolée du paysan, n'en pouvant plus, s'en vint se plaindre de sa misère auprès du maire Raiffeisen, lui avouant : « Nous sommes accusés de lui devoir (à l'usurier) 1350 écus et pourtant, depuis dix ans, nous n'avons travaillé que pour lui. »

Malgré toutes les démarches qu'il entreprit pour essayer de sauver la famille du naufrage, Raiffeisen dut entendre le ricanement du prêteur s'écriant : « Je ne lâche mon hypothèque sur la propriété du débiteur que contre monnaie sonnante ! La conscience n'a nulle valeur marchande ! » L'âme meurtrie, il dut assister à la vente forcée de la propriété et voir la famille d'un travailleur jetée à la rue.

Ce cas signalé parmi de multiples autres devait marquer le cœur de celui qui se résolut à vouer toutes ses forces à sauver la classe laborieuse de la misère. Il faut ajouter ici qu'à cette époque les régions campagnardes souffraient de disettes périodiques. Si Raiffeisen réussissait à en atténuer les conséquences au prix de gros efforts, il devait se rendre compte que la préservation d'une disette ne guérissait pas le peuple de l'extrême pauvreté dont il souffrait.

### La solution géniale

Le mal envahissant qui rongait l'avenir de la classe paysanne, c'était le manque d'argent et surtout les difficultés d'en obtenir, c'est-à-dire le manque de crédit. Ce problème du crédit n'avait pas la place considérable qu'il occupe aujourd'hui dans la vie des Etats et des hommes. Au XIXe siècle, époque de la révolution industrielle, du développement du commerce et du libéralisme

économique, les banques furent constituées par les industriels qui s'appuyèrent sur elles pour contribuer à la prospérité de leurs entreprises.

Or, ces établissements bancaires étaient presque tous à caractère capitaliste. Les agriculteurs, artisans et ouvriers ne les intéressaient pas. Il faut même reconnaître que la population rurale ne remplissait pas les conditions qui auraient pu lui rendre le crédit facile auprès des banques existantes de la ville. En dehors de sa commune, le paysan ne jouissait pas de la confiance qu'il méritait, car on ignorait la mesure dans laquelle il pouvait la justifier.

C'est alors qu'après plusieurs expériences infructueuses, basées surtout sur la bienfaisance et la charité, Raiffeisen réussit à délivrer le paysan des griffes de l'usure. Il trouva la solution du problème dans l'association coopérative des travailleurs : pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais l'effort personnel, l'aide à soi-même jointe à l'aide mutuelle. Le but de l'institution fut ce qu'il est encore aujourd'hui : fournir à la population campagnarde l'occasion de déposer son épargne contre juste rémunération et, partant, d'être en mesure d'accorder aux emprunteurs un crédit utile à un taux avantageux.

Nos communautés rurales ont besoin d'institutions d'épargne et de crédit qui leur sont propres, d'institutions modestes, sans but lucratif, administrées par des ruraux, c'est-à-dire des institutions qui s'adaptent aux besoins des paysans, des artisans et ouvriers. Si le déposant sait que son argent est bien géré et qu'il peut en surveiller l'emploi, l'emprunteur peut trouver facilement sur place le crédit nécessaire auprès de gens qui connaissent ses véritables besoins, son honorabilité, sa capacité de travail.

## Le crédit mutuel dans le monde

Le mouvement ainsi lancé vers les années 1860 devait s'étendre non seulement en Allemagne, dans la patrie de Raiffeisen, mais dans le monde entier.

De son vivant, le pionnier Raiffeisen eut la joie de voir ses idées d'entraide coopérative se répandre au-delà des frontières de sa patrie. Il constatait lui-même, en 1887 :

*Les caisses de crédit mutuel suscitent un intérêt croissant en raison de leur efficacité. On s'efforce de les introduire partout chez nous, mais d'autres nations européennes s'y intéressent aussi. Les commentaires et les études que leur consacre la presse étrangère et la correspondance de nos amis de Russie, de Hollande, de Belgique, d'Espagne et particulièrement de France, en sont la preuve. Par ailleurs, nous avons reçu du Danemark, de la Suisse et de la Suède des délégations désireuses d'étudier de près notre système. En Italie également, de telles associations ont été constituées. Mais c'est surtout en Autriche-Hongrie qu'elles se développent...*

Dans de nombreux pays, ces associations coopératives de crédit révèlent tout simplement leur origine à l'aide du sous-titre « système Raiffeisen » ou s'appellent clairement « Caisses Raiffeisen ». L'idée du crédit mutuel se répandit bientôt hors d'Europe. Le Canadien Alphonse Desjardins sut adapter les formules de Raiffeisen aux conditions de vie et à la mentalité américaines. Après l'Inde, ce sont les

Etats-Unis qui introduisirent les principes du crédit mutuel, puis le Brésil, enfin toute l'Amérique du Sud. Ainsi, des quatre coins du monde, des millions d'hommes de toutes langues connaissent le nom de Raiffeisen et rendent aujourd'hui hommage à ce bienfaiteur de l'humanité.

## Et chez nous ?

### Les débuts du système bancaire suisse

Il y a évidemment une certaine analogie entre la situation économique et sociale des populations rurales de chez nous et celle que nous venons de dépeindre en Allemagne : emprise de l'usurier sur le travailleur de la terre et crises périodiques suivies de disette dans l'agriculture, d'où misère dans les campagnes.

Pour satisfaire les besoins de crédit, c'étaient principalement les citoyens fortunés qui jouaient le rôle de prêteurs. Dans certains cantons, Schwytz, Schaffhouse et Grisons notamment, c'était un véritable métier : ce commerce privé de l'argent était entré dans les mœurs. Mais ce crédit d'homme à homme reste toujours incontrôlable et, dans un monde peu désintéressé, il laisse le champ libre à l'usure, à la contrainte de l'homme riche sur l'homme pauvre, du fort sur le faible. Il peut aboutir à un véritable esclavage et à des spéculations qui dépouillent le pauvre de son patrimoine déjà trop maigre.

Mais, dès le début du XIXe siècle, on vit s'ouvrir un peu partout des caisses d'épargne dans les centres urbains, cela parallèlement au développement de l'industrie. Il faut préciser cependant que l'impulsion donnée à la création de ces établissements bancaires n'est pas venue du besoin de crédit. Leur objectif principal, c'était celui de fournir au public des possibilités de dépôts d'argent. Il fallait stimuler l'esprit d'économie, pousser les ouvriers à épargner sur leurs salaires. Ainsi, un réseau de banques allait s'étendre dans toute la Suisse sans que l'agriculture y ait trouvé grand profit. L'homme de la terre restait étranger à ce mouvement.

En 1835, la Suisse comptait déjà 102 caisses d'épargne. En 1900, on avait enregistré la fondation de 557 de ces établissements, dont 453 au cours du dernier demi-siècle. Mais la construction des chemins de fer et le prodigieux développement de l'industrie rendaient de plus en plus indispensable la création d'établissements bancaires à grande puissance. Les cantons emboîtèrent le pas en fondant chacun leur propre banque cantonale. Elles virent presque toutes le jour dans la seconde moitié du siècle. A cette même époque, et pour répondre aux besoins de crédit sans précédent, furent créés également trois établissements appelés « grandes banques ». Exceptionnellement, l'une d'entre elles, la toute première, la « Banque Leu A.G. » de Zurich, existait déjà depuis 1755.

En dépit de la grande variété des instituts bancaires du pays, l'agriculture continuait à se plaindre du manque de crédit, du petit crédit d'exploitation surtout. Les banques présentaient incontestablement des lacunes dans les prestations de service en faveur de l'agriculture. Elles négligeaient les petites gens en s'adressant à une clientèle plus avantageuse. Une seule chose comptait : les

placements à intérêt élevé, la recherche de hauts dividendes. Même les petites économies de la campagne s'en allaient vers la ville sans possibilité de retour en faveur du modeste travailleur de la terre.

Chez nous aussi, on ne devait plus tarder à se convaincre — le vent venant d'Allemagne y aidant — qu'il fallait créer des institutions de crédit adaptées spécialement aux besoins de l'agriculture.

## Les premiers pas du crédit mutuel en Suisse

Chez nous, l'idée de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit n'y pénétra qu'avec un certain retard. Les premiers essais restèrent même infructueux. En 1886, le Gouvernement bernois délégua le *conseiller d'Etat de Steiger* chez Raiffeisen pour y étudier son système de crédit dont on disait tant de bien en Allemagne et voir s'il ne serait pas indiqué de l'introduire dans notre pays. De Steiger rentra avec une excellente impression et les meilleurs encouragements du pionnier qui lui faisait cette confiance :

*Je connais suffisamment votre pays que j'ai visité souvent et j'ai la conviction que nulle contrée ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité de Caisses de prêts, car vous avez, en général, une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles sociétés une assise solide. Le groupement des paysans en sociétés de ce genre développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des intérêts communs, la puissance de l'aide personnelle, l'esprit d'épargne et l'assiduité au travail; de nombreux petits paysans endettés seraient ainsi préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Cela dépend uniquement de la question de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du prochain, pour se vouer à cette tâche sans aucune perspective de profit ou de reconnaissance et malgré les difficultés, les obstacles et toutes sortes de méfiance.*

Essayant de passer de la théorie à la pratique, de Steiger fonda deux caisses de crédit mutuel dans le canton de Berne, institutions qui n'arrivèrent cependant pas à s'épanouir, faute de l'appui d'une fédération et manque de fidélité aux principes fondamentaux. Néanmoins, la pensée de Raiffeisen avait pénétré chez nous et l'étincelle ne pouvait plus guère tarder à jaillir.

Il est aussi intéressant de relever que le *conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz* avait de même envisagé, vers 1900, la fondation de caisses populaires, genre Raiffeisen.

C'est alors que le curé thurgovien, *Jean-Evangéliste Traber*, fonda dans sa paroisse de Bichelsee, en 1900, la première Caisse Raiffeisen viable en Suisse. Ayant en sa possession un exemplaire des statuts modèles de « l'Union des associations coopératives rurales du Wurtemberg » parfaitement conformes aux principes du père Raiffeisen, il les fit adopter en assemblée de constitution du 21 décembre 1899 par 47 fondateurs des deux confessions et la « Caisse de prêts de Bichelsee » entra en activité le 1er janvier 1900.

Le prionnier Traber s'appliqua à propager l'œuvre dans tout le pays où elle prit un développement réjouissant.

*Aide-toi et le ciel t'aidera, disait-il. Dans les communes, il y a des gens qui portent le surplus de leur argent à la ville et touchent un intérêt; d'autres gens, du même village, font le même chemin vers la ville pour rechercher cet argent sous forme d'emprunts, mais paient 2 à 4% de plus sous forme d'intérêt, commissions, frais, et se rendent tributaires du capital. Ne serait-il pas plus logique de créer un centre de compensation dans chaque commune? On rendrait service et aux déposants et aux emprunteurs et, en plus, le modeste bénéficiaire de ce petit marché d'argent resterait au village.*

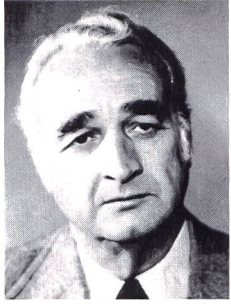
En mois de trois ans, soit à fin 1902, 21 Caisses Raiffeisen avaient vu le jour, toutes en Suisse allemande, lorsque déjà la nécessité se fit sentir de la création d'une Union centrale suisse. Isolées, livrées à elles-mêmes, elles resentaient un urgent besoin de cohésion. Il fallait vaincre les difficultés de l'isolement, se concerter pour profiter des expériences de chacun, résoudre ensemble d'importants problèmes financiers, s'appuyer sur un établissement central à même de défendre les intérêts communs. Les promoteurs de l'idée avaient à leur tête le très estimé pionnier du raiffeisenisme suisse, le curé Traber. En face de la nouvelle tâche de grouper les Caisses existantes, ils se mirent à l'œuvre avec le même courage et la même foi qui les avaient conduits à la fondation de leurs Caisses locales.

Et c'est de cet événement capital dans l'histoire du raiffeisenisme suisse que 200 000 coopérateurs raiffeisenistes des 1183 Caisses affiliées ont la joie et l'honneur de célébrer le 75e anniversaire.

Il convient de signaler qu'à l'époque, donc en 1902, le mouvement Raiffeisen n'avait pas encore pris pied en Suisse romande où la première Caisse a vu le jour à Valeyres-sous-Rances, en terre vaudoise, en 1906, sous l'instigation du pasteur Rochat. L'année suivante, la première Caisse fribourgeoise entra en activité à Belfaux. En 1910, le mouvement s'amorçait dans le Jura par la fondation de la Caisse de Bure. En 1925, les paysans et vigneron genevois se mettaient en route en fondant à peu près simultanément les Caisses de Choulex, Corsier et Meinier, imités en 1929 par ceux de Neuchâtel qui constituaient leur première Caisse à La Chaux-de-Fonds.

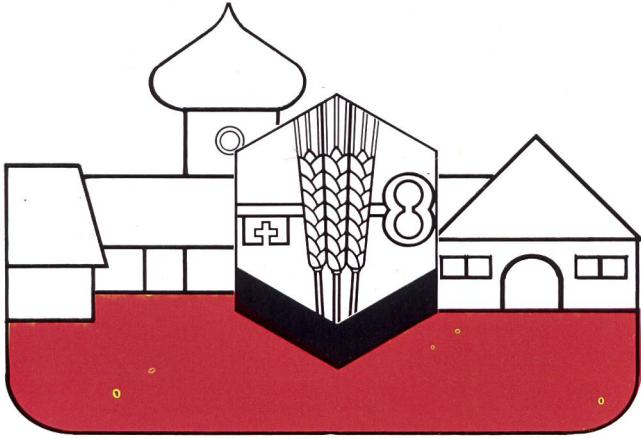
Les raiffeisenistes romands ne sont pas moins fiers de s'unir de tout cœur aux manifestations qui marqueront l'heureux jubilé de notre vaillante Union suisse de Saint-Gall. Avec foi, ils font leur la sentence du penseur :

*Lorsqu'une grande œuvre s'accomplit  
et survit à la peine et au temps,  
c'est que le Tout-Puissant la tient ferme en ses mains,  
le Dieu d'Eternité!*



## Le rôle de la Caisse Raiffeisen en tant que facteur actif de la vie économique locale

Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, Saint-Gall



Trois quarts de siècle d'activité au service des populations laborieuses, voilà certes l'occasion pour les dirigeants, tant à l'échelon central que fédératif ou régional, de faire le point. Cet anniversaire doit en effet leur fournir le prétexte de s'interroger sur la qualité des prestations offertes, sur le résultat des efforts déployés en vue de parfaire sans cesse l'éventail des services proposés à la collectivité sympathisante et de renforcer constamment l'effectif des sociétaires, élément fondamental de toute institution coopérative. Tout en ayant essayé de s'adapter aux turbulences de la vie économique et aux changements de structures qui caractérisèrent la période écoulée, le raiffeisenisme est-il parvenu, au fil des ans, à satisfaire l'attente de ses membres solidement engagés ? Prise en sa qualité d'institution autonome d'épargne et de crédit, la Caisse Raiffeisen a-t-elle réussi à s'intégrer dans la vie économique et sociale de la circonscription attribuée et à élargir son audience ? En cherchant à répondre à ces questions, nous pourrions simultanément nous faire une idée du rôle joué par ces mutualités d'autofinancement à prédominance rurale, en tant que facteur actif de la vie économique de leur rayon d'activité.

En parcourant les comptes rendus des assemblées générales, en procédant à un examen comparatif des bilans publiés jusqu'ici, force est de reconnaître que, au cours des années, les Caisses Raiffeisen ont inlassablement poursuivi leurs efforts visant à vulgariser et à défendre les principes de la coopération. Encouragées par les résultats obtenus sur le plan purement matériel, elles sont parvenues non seulement à consolider les positions précédemment acquises, mais encore à assurer la progression, de manière souvent spectaculaire, de tous leurs secteurs d'activité. Les succès remportés au cours de ces dernières décennies ont une valeur d'autant plus grande qu'ils ont été obtenus dans une société en rapide évolution. En conséquence, les Caisses Raiffeisen se sont

trouvées constamment confrontées aux nombreux problèmes qui conditionnèrent l'économie du pays. C'est dans cet éclairage qu'il faut voir les choses, si l'on veut dresser un bilan réaliste de leur contribution au mieux-être de leurs adhérents, du rôle qu'elles ont joué au sein de la communauté.

Nous venons de voir qu'il suffisait de compulsier les rapports et les comptes annuels de la Caisse Raiffeisen pour y trouver écrite toute l'histoire économique et sociale de la circonscription coopérative. Dans cette petite cellule démocratique par excellence qu'est la commune, l'évolution de la situation tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'artisanat, du commerce ou de la petite industrie, de même que celle du marché de l'argent et des capitaux, sans oublier les incidences qui en découlent sur le pouvoir d'achat de la monnaie, sont ressenties avec la même intensité que partout ailleurs. Seules les proportions sont différentes.

Ainsi, la Caisse Raiffeisen participe efficacement au modelage des structures économiques, politiques et sociales d'une région dont elle est la première à percevoir les pulsations. Celles-ci varient en intensité selon les fluctuations de la conjoncture, passant d'un ciel serein à des tendances orageuses, laissant pressentir occasionnellement les sourds grondements d'une tempête menaçante. Etant donné que l'économie ne connaît pas de frontières internes, le bilan et le chiffre d'affaires de la Caisse Raiffeisen sont à même de fournir des données comparatives de première importance dans l'appréciation de la situation économique de la commune et de ses habitants. Il est clair que l'étendue des renseignements varie d'une Caisse à l'autre selon l'intensité des rapports d'affaires qu'elle a su créer avec la population, selon le degré d'implantation auquel elle est parvenue dans toutes les couches sociales du rayon coopératif.

De grandes choses sont ainsi possibles, lorsque toute la population d'un village ou d'une commune s'engage et soutient une cause qu'elle juge bonne, ou mieux encore s'identifie à celle-ci. Les efforts déployés dans un but commun ne sont jamais vains et ne peuvent que conduire au succès de l'entreprise. Bien ancrée dans le sol qui l'a vue naître, la Caisse Raiffeisen prend une part essentielle à la vie communale. Toute proportion gardée, elle est à l'économie locale ce que l'aorte est au cœur humain. En effet, si cette dernière collecte en quelque sorte le sang oxygéné pour l'acheminer dans toutes les parties du corps, de tout temps la Caisse Raiffeisen s'est employée à collecter, de par son implantation même dans les régions les plus reculées du pays, les économies qui restaient sans emploi pour les remettre dans le circuit qui

les a produites, par la distribution d'un crédit rationnel, avantageux et approprié, à ses membres solidairement engagés. Sur le plan économique et social, voilà certainement ce qui peut être considéré comme la performance économique par excellence de ces coopératives d'épargne et de crédit. A celle-ci s'en ajoute une autre qui lui est directement subordonnée, celle d'être parvenue à susciter cet esprit de coopération indispensable, propre à amener le déposant à confier son pécule, souvent amassé au prix d'un pénible labeur et de grandes privations, au « banquier » du village, son voisin, voire de le considérer comme son seul confident en affaires. Tout le monde sait qu'il a fallu des décennies d'activité irréprochable, des décennies de probité sans cesse confirmée, pour faire sortir de sa réserve le partenaire indispensable qu'allait devenir l'épargnant, pour dissiper en lui la méfiance congénitale dont il ne pouvait se défaire, autrement dit pour le convaincre de participer au renouveau économique du village que la Caisse Raiffeisen avait l'ambition d'encourager et d'assurer. Cette mission de glaner la petite épargne, selon l'adage qui rappelle que les petits ruisseaux font les grandes rivières, ne pouvait obtenir le succès que nous lui connaissons que si elle était confiée à une institution administrée bénévolement par des citoyens de l'endroit.

Même si les générations ont passé et que les esprits sont devenus moins méfiants et moins obtus que dans les temps héroïques des promoteurs du mouvement, il reste pourtant dans nos campagnes, de nos jours encore, certaines vieilles gens dont seules de fâcheuses expériences sont à même de modifier le mode de vie. Il y a quelques années déjà, un agriculteur de montagne et son épouse s'octroyaient pour la première fois de leur existence un voyage vers quelque île en vogue. Bien que n'ayant pas encore assimilé tout le bonheur qui leur arrivait, ils portaient pourtant confiants et surtout soulagés d'avoir dissimulé toutes leurs économies dans la bouche à feu du fourneau de la grande chambre, cachette dans laquelle on avait pris soin de mettre quelques bûches pour « tromper l'ennemi ». A leur retour — la transition ayant été vraisemblablement trop brusque — un peu surpris par le changement de climat et la tête bourrée de souvenirs déjà imprécis, ils firent une flambée. Le crépitement du feu, pourtant si sympathique dans nos anciennes maisons, leur rappela soudain la triste réalité. Une minute de plus et le résultat de toute une existence de travail acharné s'en serait trouvé anéanti. Les billets presque entièrement consumés permirent néanmoins à l'institut d'émission de reconstituer la somme que les titulaires s'empressèrent de confier au Crédit mutuel d'alors. Dernièrement encore, une famille villageoise vécut une expérience du même genre. En effet, avant de tourner la clef de contact, on trouva génial de dissimuler les économies qu'on ne pouvait décemment emporter hors frontière dans le tambour de la machine à laver. Chacun sait qu'il existe des produits qui lavent plus blanc que d'autres ; celui qui fut utilisé pour la première et urgente lessive du retour transforma rapidement en quelques vestiges sérieusement ramollis, où effectivement toute tache avait disparu, des espèces qu'il eût fallu traiter avec davantage de précaution. Encore une fois, le miracle se produisit et la Caisse Raiffeisen locale gagna un nouveau déposant. Certes, ces anecdotes, à la rigueur piquantes pour le lecteur, l'étaient beaucoup moins pour ceux qui en furent

les héros. Elles nous fournissent néanmoins la preuve que le fait d'amener les citoyens d'un même village à confier leurs économies à la caisse d'épargne locale créée dans ce but, n'est pas la résultante d'une disposition toute naturelle de l'homme à coopérer, mais la juste moisson dont le mouvement Raiffeisen suisse soigna infatigablement l'alternance des semences durant ses trois quarts de siècle d'existence.

Quant au rôle que la Caisse Raiffeisen s'est engagée à jouer dans la vie économique locale, elle sait pertinemment que pour servir au mieux et à long terme les intérêts économiques de ses adhérents et leur faciliter l'accès à une vie meilleure, elle doit adopter une politique et une orientation qui fassent d'elle un élément actif de la société qu'elle dessert ; elle doit être un lieu de mobilisation des ressources humaines pour le développement matériel et culturel de la circonscription coopérative. Dans cet ordre d'idées, il doit effectivement y avoir une cohésion sociale, voire, comme nous l'avons vu précédemment, une véritable identification de l'institution avec son environnement pour que la confiance qui doit s'établir repose sur des bases solides. Dans ce rôle magnifique qu'il lui incombe de jouer, sa contribution essentielle n'a-t-elle pas été, même d'une manière indirecte, d'aplanir sinon d'éliminer les disparités économiques qui étaient encore monnaie courante à l'époque ? Et il n'est certes pas prétentieux d'affirmer qu'elle est parvenue, même si ce fut ici et là au prix de longues années d'efforts, à améliorer les rapports entre nantis et moins favorisés. Elle a en effet soutenu la gageure de réunir sous son propre toit, autrement dit de rapprocher entre eux les membres de la classe possédante avec les économiquement faibles, de les faire s'asseoir à la même table, à l'assemblée générale, de leur faire partager les mêmes responsabilités, dans les comités. Elle peut encore se prévaloir d'avoir réussi à grouper sous son fanion des coopérateurs d'appartenance politique ou confessionnelle différente, d'être arrivée à christianiser l'usage du numéraire, à marier en quelque sorte la solidarité chrétienne avec la manipulation de l'argent au village, cette union qui semblait incompatible à l'époque et que d'aucuns se faisaient fort de condamner à brève échéance.

Autre performance particulièrement appréciée dans nos régions rurales : la Caisse Raiffeisen s'est acquis le mérite, comme le disait un jour le pasteur Zeissig, d'avoir, entre autres coups de génie à son actif, bouleversé la relation de prêteur à emprunteur, le premier étant accueilli chez le second à une porte « de chez nous ».

Et tant qu'il y aura des hommes disposés à consacrer un peu de leurs forces et à sacrifier un peu de leur temps, toujours si précieux de nos jours, à la conduite de l'œuvre d'utilité publique qu'est sans contredit la Caisse Raiffeisen, en cherchant constamment à la faire toujours mieux connaître dans son rayon d'activité, ces hommes-là, par le truchement de la Caisse, auront contribué sans aucun doute à l'amélioration du standard de vie des adeptes qu'ils auront su gagner à la cause du raiffeisenisme.

*Comme les Caisses Raiffeisen limitent généralement leur rayon d'intervention au territoire d'une seule commune, il n'est pas difficile de mesurer l'importance que peut revêtir cette institution pour les besoins pécuniaires en constant accroissement de l'économie locale. Cette limitation statutaire renforce le sentiment d'appartenance que peuvent éprouver des hommes animés d'un même idéal et résidant dans un secteur facilement « défri-chable », donc propre au recrutement intensif de nouveaux coopérateurs. Une telle disposition fondamentale, qui ne peut que favoriser la réalisation pratique des buts fixés, renforce les sentiments de participation et de sauvegarde de la vie communautaire au sein de la circonscription. Ainsi le contact avec tous les membres de la collectivité est plus facile, l'individu pouvant dès lors se considérer comme membre coopérant d'une institution contrôlable et non pas anonyme.*

*Un institut bancaire, dont les racines sont si fortement ancrées dans le terroir qu'elle a pour ambition de cultiver pour en extraire toutes les forces vives, est sans conteste l'un des thermomètres sectoriels, idéal et infaillible, de la marmite helvétique dans laquelle cuit, mijote ou bout, selon l'intensité naturelle ou artificielle du feu — il arrive même que l'Etat s'emploie à remettre une bûche — la potée conjoncturelle. Et c'est du contenu de cette cocotte symbolique qu'il appartient aussi à la Caisse Raiffeisen, dans son secteur d'activité restreint, de contrôler, d'encourager ou de juguler la cuisson. En alimentant le foyer à outrance, on court à la surchauffe. Soulevé par la vapeur, le couvercle se disloque, le contenu déborde et s'écoule sur le feu qu'il attise encore, contrairement au phénomène naturel. Voilà le processus d'une activité non contrôlée dont l'évolution atteint souvent la cote d'alarme avant que les autorités soient à même de promulguer des mesures propres à normaliser le foyer. Ainsi, lorsque chacun alimente le feu en même temps et sans discernement, la Caisse Raiffeisen ne peut lutter contre l'ébullition qu'en appliquant fidèlement les prescriptions gouvernementales. Certes, c'est le moment pour elle d'encourager l'épargne, de rétribuer le mieux possible le déposant qui est infailliblement toujours la première victime de la perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Ceci étant, il lui est pratiquement impossible de s'opposer à la hausse des taux débiteurs, parce qu'elle se doit de satisfaire aux dispositions légales touchant le renforcement constant des réserves, donc des fonds propres, garants des dépôts du public. Lorsque le feu est en gestation, que tout est mis en œuvre pour maintenir la braise — ce qui est précisément le cas au moment où nous rédigeons cet article — en une période de conjoncture morose, on attend tout naturellement de l'Etat-Providence, auquel on n'accorde souvent pas les moyens nécessaires, qu'il s'efforce à tout prix de le ranimer. On parle dès lors de relance conjoncturelle, mesure à laquelle la Caisse s'empresse de prêter son concours, étant particulièrement bien placée pour aider toutes les classes de la population rurale, notamment l'artisanat, à franchir le cap difficile de la récession économique. Elle le fait par l'octroi de prêts et de crédits adaptés aux besoins spécifiques des milieux intéressés, ceci à des conditions favorables que seule dicte la volonté de servir sans se servir. C'est sa façon à elle de raviver la flamme, de prendre une part active et directe à la relance de l'économie locale et régionale. Et si l'on ajoute à cette presta-*

*tion celle qui permet à des milliers de personnes d'accéder avantageusement à la propriété foncière, nous devons bien admettre que l'organisation Raiffeisen suisse a déjà derrière elle des succès qui parlent d'eux-mêmes et qu'elle a encore un rôle de premier plan à jouer dans l'économie du pays.*





## Plan en coupe du mouvement Raiffeisen suisse

Près de la moitié de nos 3000 communes sont desservies par le vaste réseau d'instituts Raiffeisen qui s'étend sur notre pays. Fondés dans le but de traiter des opérations d'épargne et de crédit et de promouvoir ainsi le bien-être économique et social de la population, ils sont regroupés au sein d'une Confédération nationale.

La solidarité est la force des humbles... En 1902, dix Caisses Raiffeisen portèrent l'Union suisse sur les fonts baptismaux. A fin 1977, cette organisation faitière comptait 1183 Caisses et Banques réunissant 200 000 coopérateurs et affichant une somme globale de bilan supérieure à 10 milliards de francs.

Les délégués des Caisses membres sont convoqués une fois l'an en assemblée générale ordinaire. Cette importante manifestation leur permet, ainsi qu'aux sociétaires et clients des instituts affiliés, de prendre conscience de la force et du pouvoir de pénétration de notre mouvement.

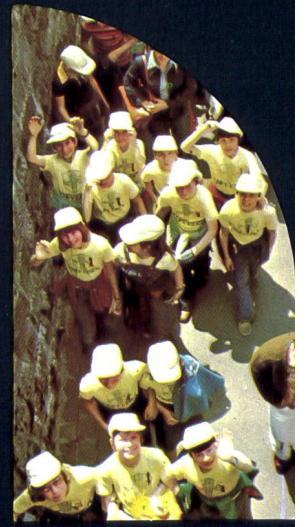
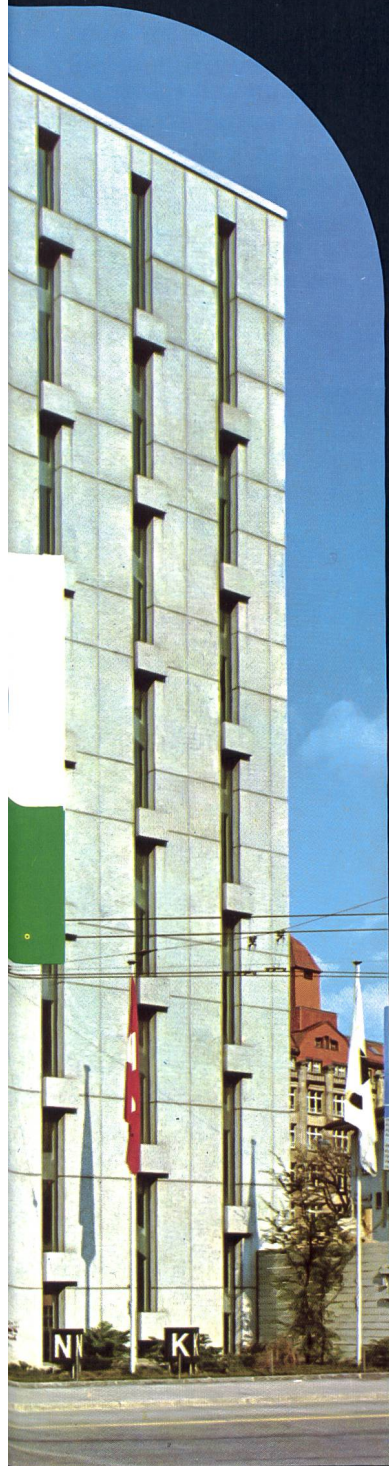
Ainsi, cette année, 3000 délégués et invités sont attendus en juin prochain à Lucerne. Ils célébreront dignement le 75e anniversaire de la fondation de l'Union suisse. Son siège est à Saint-Gall, où a été inauguré, en 1973, le nouveau bâtiment qui abrite l'administration et la banque centrales ainsi que l'office de révision. Bien conçu et imposant, sans luxe superflu, cet édifice est le symbole

du mouvement Raiffeisen, lequel repose sur de solides assises lui permettant d'envisager l'avenir en toute sérénité.

La formation des membres des organes dirigeants et l'information de la clientèle sont deux des conditions primordiales qui assureront le déploiement de l'activité fructueuse des instituts Raiffeisen. L'administration centrale de l'Union organise régulièrement des cours de formation et de perfectionnement à l'intention des gérants et des sociétaires, qui ont ainsi l'occasion d'acquiescer et de perfectionner les connaissances pratiques indispensables à l'accomplissement de leurs tâches.

Les enfants et les adolescents d'aujourd'hui seront les membres et les clients de demain. Bien consciente de cette évidence, l'Union suisse noue de bonne heure déjà des liens, elle crée des contacts avec la jeunesse de tout le pays par des concours et des manifestations susceptibles non seulement d'éveiller leurs talents d'artistes ou d'érudits en herbe, mais encore de les familiariser avec





les objectifs et les prestations de service de nos coopératives d'épargne et de crédit.

En 1900, la première Caisse Raiffeisen vit le jour à Bichelsee. Ce village-thurgovien fut aussi, durant les dix premières années, le siège de l'organisation centrale. En 1952, à l'occasion du jubilé de l'Union, un monument y fut érigé. Il rappellera constamment au passant les mérites du pionnier Raiffeisen suisse, J.E. Traber, ainsi que le rôle joué par la modeste commune rurale de Bichelsee, le Rütli raiffeiseniste.

La palette des prestations de l'institut Raiffeisen doit être constamment complétée, affinée. Les affaires courantes des années 70 ne peuvent plus, pour les institutions de moyenne importance déjà, se dérouler dans la modeste pièce du logement du gérant mise autrefois à la disposition de la clientèle. Aussi, le nombre d'établissements obligés de construire ou d'aménager des locaux, voire un immeuble entier à leur usage exclusif est-il toujours plus important.



Les Caisses et Banques Raiffeisen sont parvenues à s'assurer une place de choix au sein de l'économie du pays, vivifiée par l'idéal coopératif de Raiffeisen transplanté dans la vie de tous les jours. Aux générations présentes et futures revient et reviendra la lourde mais belle tâche de conserver ces acquis, de les renforcer et de les améliorer sans trêve ni repos.

En participant activement à la résolution des problèmes financiers de ses membres et clients, le mouvement Raiffeisen suisse sert utilement le peuple et la patrie.



## Développement et situation du mouvement Raiffeisen suisse de 1952 à 1977

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse, Saint-Gall

A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, l'Union suisse a publié un ouvrage commémoratif « Union Raiffeisen suisse 1902-1952 », véritable manuel de l'histoire de notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit dès ses débuts jusqu'à la fin de l'exercice 1952. Il serait donc superflu de revenir en détail ici sur des faits dûment établis et qui n'ont pas été modifiés ou altérés au cours des 25 dernières années.

Des chiffres glanés dans les boucléments annuels de 1952 serviront donc de point de départ des commentaires qui suivent, ceux de 1976 de baromètre de l'évolution enregistrée depuis la parution du dernier ouvrage historique, car au moment où ces lignes sont tracées les données de l'année 1977 ne sont pas encore connues.

1952-1977: une période aussi riche en événements, développements, inventions, innovations et restructurations de tous ordres ne s'est pas écoulée sans marquer de son empreinte le mouvement Raiffeisen suisse. Les Caisses de crédit mutuel de 1952, apparemment à l'étroit encore dans un conservatisme qui semblait dépassé, sont parvenues au cours de ce dernier quart de siècle d'activité à évoluer d'étonnante façon, à élargir sans cesse leur offre de prestations de service. Elles aussi furent confrontées aux problèmes et difficultés d'une époque turbulente qu'elles parvinrent, au prix de très grands efforts, respectivement à résoudre et à surmonter. Sans présomption, il est permis d'affirmer qu'elles occupent à l'heure actuelle une place enviable dans l'économie des 1500 communes englobées dans leurs circonscriptions coopératives.

Nous allons tenter d'étayer cette assertion en faisant appel aux principaux chiffres des deux bilans annuels précités.

### Le vaste réseau des Caisses Raiffeisen suisses

Le rapporteur de 1953 pouvait faire état d'un effectif, fort réjouissant si l'on tient compte des conditions de ce temps-là, de 950 institutions. La plus récente statistique dévoile qu'à fin 1976, 1178 Caisses Raiffeisen s'acquittaient, de préférence dans des communes rurales, de leurs fonctions d'office local de compensation monétaire. Le rythme des fondations annuelles a aujourd'hui de la peine à soutenir la comparaison avec celui observé autrefois. En effet, de 30 à 35 dans les années quarante, le nombre des nouvelles Caisses a rétrogradé à 7-8 depuis 1970. Il est indiqué de rappeler brièvement les causes de ce ralentissement. Les premières centaines de Caisses Raiffeisen suisses ont été créées à une époque de

grande pénurie de crédit, aggravée encore par la modicité des revenus de larges cercles de la population, l'insuffisance et même l'inexistence de prestations sociales, situation guère propice à la constitution de réserves de prévoyance. Les autres établissements financiers étaient alors installés principalement dans les villes et les agglomérations importantes; les moyens de locomotion rares et rudimentaires imposaient de longs et coûteux déplacements, alors que succursales et agences de banques foisonnent maintenant dans des localités desservies jadis uniquement par la Caisse Raiffeisen et, tout au plus, encore par un modeste comptoir de la banque cantonale. Le système de paiement en monnaie scripturale (chèques postaux, comptes de virements ou de compensation comptable, comptes salaires, etc.) s'est développé d'une façon qui était inconcevable il y a deux lustres à peine. Il convient de reconnaître aussi que la situation économique du pays s'est sensiblement améliorée, réduisant par contrecoup l'impérieux besoin de la création d'établissements financiers destinés à satisfaire aux besoins de crédit des milieux moins bien lotis. Enfin, l'Union ne déploie plus d'activité directe tendant à promouvoir la fondation de nouvelles Caisses. En revanche, lorsqu'elle constate que l'initiative d'une telle réalisation vient de la base, par exemple d'une commune rurale, et qu'elle mérite d'être menée à bien, elle n'hésite pas à offrir une aide généreuse afin que le projet mûrisse, c'est-à-dire



qu'une nouvelle institution d'épargne et de crédit voie le jour. Si l'on tient compte de ces différentes caractéristiques de la situation générale actuelle, la fondation de 7 à 10 Caisses par an peut être taxée de satisfaisante.

Selon les régions linguistiques du pays, les 1178 Caisses Raiffeisen suisses établies à fin 1976 se répartissaient de la façon suivante :

661 en Suisse alémanique  
353 en Suisse romande  
119 en Suisse italienne et  
45 en Suisse rhéto-romanche.

### Un cercle imposant de coopérateurs personnellement engagés

Dans la coopérative Raiffeisen, ce n'est pas le capital qui est support de l'entreprise, ce sont des hommes engagés personnellement et solidairement, bien décidés à participer activement au déploiement de ses activités. Ils sont également les propagateurs les plus efficaces des conceptions coopératives de Raiffeisen. La croissance continue du volume des engagements entraîne tout naturellement une augmentation des risques. Des prestations de service appréciées ne peuvent, à la longue, être offertes, maintenues et élargies que par l'institution qui repose sur des fondements solides. C'est pourquoi, dans la Caisse Raiffeisen, qui n'est pas une société de capital, l'engagement personnel et la responsabilité des sociétaires revêtent une importance primordiale, chaque coopérateur contribuant au renforcement des assises de l'institution. C'est la raison pour laquelle le recrutement de nouveaux sociétaires est l'une des préoccupations majeures des organes dirigeants. Les membres de nos Caisses Raiffeisen appartiennent à tous les cercles et à toutes les professions de leurs rayons d'activité. Dans les débuts du mouvement les agriculteurs constituaient tout naturellement le groupe de tête, conformément aux structures sociales de l'époque. Le bouleversement démographique qui s'est accentué durant les 20 à 25 dernières années s'est répercuté tout naturellement sur la répartition professionnelle des sociétaires. Ainsi, à fin 1950, soit à la veille du jubilé de l'Union suisse, les quelque 95 000 Raiffeisenistes exerçaient les professions suivantes :

Agriculteurs	43,4 %
Salariés	30 %
Artisans et commerçants	16,1 %
Autres professions	7,5 %
Personnes morales	3 %
	<hr/>
	100 %

Une nouvelle enquête a été faite en 1977. Environ 80 % des Caisses et Banques Raiffeisen ont fourni les renseignements qui leur étaient demandés. Cette participation permet d'affirmer que les chiffres ci-dessous sont représentatifs de la situation du mouvement tout entier.

Au 31 décembre 1976, la répartition professionnelle des 200 000 membres était la suivante :

Agriculteurs	18,22 %
Salariés	37,96 %
Artisans et commerçants	11,38 %
Personnes morales [coopératives, sociétés, sociétés anonymes, etc.]	2,96 %
Autres professions	11,84 %
Rentiers	17,64 %
	<hr/>
Total	100 %

Les femmes des temps modernes ont compris, elles aussi, que la Caisse Raiffeisen s'identifie à la population locale, qu'elle répond aux besoins de chacun en particulier et qu'elle est nécessaire et utile à tous. Non contentes de lui confier leurs économies, elles tiennent encore, par le sociétariat, à participer à la gestion de la « Banque de leur choix ». En effet, l'effectif des membres se compose de

82,18 % d'hommes et de  
17,82 % de femmes.

Enfin, le petit tableau ci-après confirme la véracité du slogan publicitaire « La Caisse Raiffeisen — la banque de tout le monde » :

Classification des coopératrices et des coopérateurs selon les principales classes d'âge :

— jusqu'à 40 ans	24,05 %
— de 40 à 60 ans	42,52 %
— plus de 60 ans	33,43 %
	<hr/>
	100 %

Si l'on tient compte uniquement du nombre de coopérateurs, la plus petite Caisse groupe 8 sociétaires et la plus grande 1042. Il est intéressant de relever à ce propos qu'à l'image de la plus importante, la première citée est parvenue, elle aussi, à s'affirmer, à offrir à ses adhérents tous les services que l'on est en droit d'attendre d'elle. Ceci confirme d'éclatante façon que dans la Caisse d'épargne et de crédit mutuel du système Raiffeisen l'abondance des moyens mis à sa disposition n'est pas absolument déterminante. La réussite dépend toujours — et en premier lieu — de l'engagement personnel, de la collaboration active de tous les adhérents.

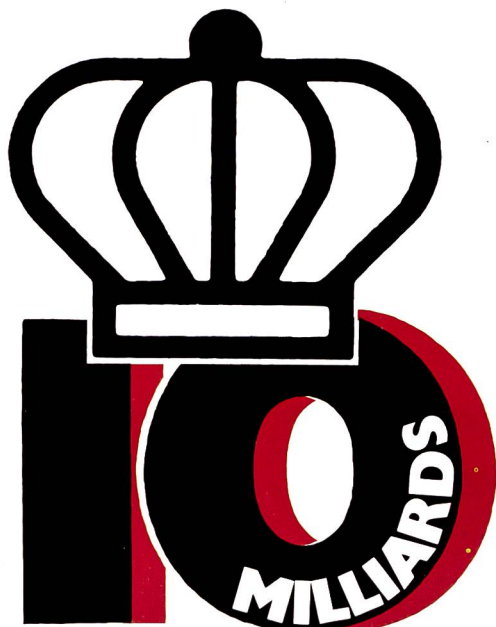
### La somme du bilan — baromètre de la confiance témoignée

Au 31 décembre 1952, les 950 Caisses Raiffeisen existant alors affichaient une somme globale de leurs bilans de 1101 millions de francs, chiffre respectable si l'on tient compte du fait que le renchérissement et l'inflation n'avaient pas encore écorné sensiblement la valeur intrinsèque de notre monnaie, comme cela devait être le cas 25 ans plus tard.

A la fin de l'exercice 1976, le bilan total des 1178 Caisses Raiffeisen atteignait la somme de 9343 millions de francs, progression qu'il serait futile de vouloir exprimer en pourcent, la valeur des données de base d'une telle comparaison ayant été ébranlée par la dépréciation du franc. Ce

résultat n'en est pas moins expressif et indique le haut degré de confiance dont nos institutions sont l'objet. Voici maintenant la classification de ces bilans d'après leur importance :

Nombre de Caisses Raiffeisen	Somme du bilan	Total de la somme des bilans en 1000 francs
73	jusqu'à 1 million	48 178
305	de 1 à 3 millions	612 438
246	de 3 à 5 millions	963 792
272	de 5 à 10 millions	1 912 877
185	de 10 à 20 millions	2 593 652
88	de 20 à 50 millions	2 680 850
9	supérieure à 50 millions	531 544
<b>1178</b>		<b>9 343 331</b>



En 1952, le bilan de 609 Caisses Raiffeisen était inférieur à un million de francs, contre 73 seulement en 1976. Il y a 25 ans, deux Caisses seulement affichaient un bilan de plus de 15 millions de francs. En 1976, nous trouvons 88 institutions avec une somme de bilan de 20 à 50 millions et 9 avec un bilan supérieur à 50 millions de francs. Ces 97 coopératives ont pu adopter la raison sociale « Banque Raiffeisen ». Pour des raisons de simplification, nous utilisons, dans le présent commentaire, le seul terme de « Caisse Raiffeisen ».

### Les Caisses Raiffeisen en tant qu'instituts d'épargne

Les économies confiées à nos Caisses Raiffeisen sont, en général, placées de la façon suivante :

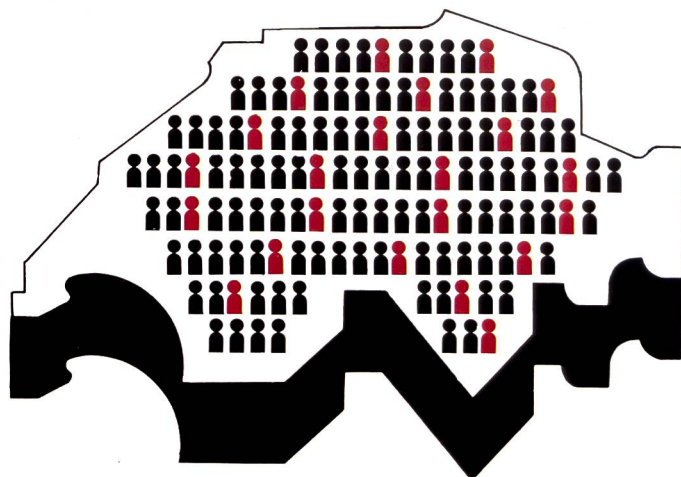
- sur carnets ou comptes d'épargne et de dépôts
- en obligations de caisse
- sur comptes courants à terme.

Les sommes reposant en comptes courants à vue ne sont pas à proprement parler de l'épargne, telle qu'on la conçoit dans notre pays. Il s'agit plutôt de fonds momentanément sans emploi mais qui peuvent néanmoins être désignés comme « réserves d'attente » et méritent de ce fait d'être englobés dans notre statistique.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'évolution de ces chapitres au cours du dernier quart de siècle :

	1952 en millions de francs	1976 en millions de francs
Epargne	687,7	5 493
Comptes de dépôts	25,8	767
Obligations	196,9	1 816
Comptes courants : à vue	108,9	529
Comptes courants : à terme		116

Au cours des 20 dernières années, les possibilités de placements ont été sensiblement élargies, adaptées aux vœux et aux besoins de la clientèle. Signalons d'abord les deux catégories de comptes de dépôts : la première offrant de plus grandes possibilités de retraits que l'épargne et la seconde dont les délais de dénonciation sont plus longs. Cette dernière bénéficie d'un taux d'intérêt légèrement plus élevé que la première. Mentionnons ensuite les livrets d'épargne jeunesse et du troisième âge, les comptes salaires, les placements fermes de la clientèle privée sous forme de comptes courants à terme, etc. Ces adaptations et innovations ont grandement contribué à l'accroissement des chapitres principaux du passif des bilans. Les carnets et comptes d'épargne sont parvenus à garder la première place au classement. Aux termes de la loi fédérale sur les banques, ils bénéficient d'un privilège : en cas de faillite, ils sont colloqués dans une classe préférentielle jusqu'à concurrence de 10 000 francs pour chaque déposant et, de ce fait, considérés comme le placement par excellence du père de famille prévoyant. 71,5 % des fonds confiés en épargne le sont cependant sur des livrets accusant un solde supérieur à cette limite, ce qui revient à dire qu'une bonne partie du capital-épargne n'est pas englobée dans ce privilège légal — témoignage de la confiance quasi illimitée accordée à nos institutions. La moyenne par livret s'établit à 5950 francs. Notre organisation gère 990 000 livrets d'épargne et de dépôts. Cela signifie qu'un Suisse sur six est client d'une Caisse Raiffeisen.



## Les Caisses Raiffeisen — dispensatrices d'un crédit rationnel

Les Caisses Raiffeisen cherchent à atteindre le but qu'elles se sont fixé en accordant aux sociétaires des prêts et crédits pour la couverture de leurs besoins économiques.

Les chiffres qui suivent, extraits des bilans de 1952, témoignent de la volonté de leurs dirigeants de satisfaire, dans la mesure des moyens à disposition, à la demande de crédit de leurs adhérents.

en millions de francs

Prêts hypothécaires	704,6
Crédits en compte courant gagés	80,8
Prêts et crédits à des collectivités de droit public	55,7
Prêts à terme gagés	46,8
(Somme globale des bilans : 1101 millions de francs)	

Si l'on tient compte des prescriptions imposant une capacité constante de paiement (dénommée liquidité) correspondant à 10-12% de la somme de leurs engagements, réserve destinée à la couverture des besoins des déposants et qui, de ce fait, ne peut en aucun cas être investie dans des opérations de crédit à moyen ou à long terme, force est de reconnaître que nos institutions ont bien mis en pratique leur devise de prédilection « L'argent du village au village », en faisant fructifier dans la circonscription qui l'a produite l'épargne qui leur est confiée.

La gamme des prestations de service a été sensiblement élargie au cours des 20 dernières années. La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse, dont plus de 1000 Caisses font partie et avec, à fin 1976, un montant global de plus de 100 millions de francs de cautionnements souscrits en leur faveur, a largement contribué à l'enrichissement de l'offre des services à disposition dans le secteur du crédit. Autrefois, les Caisses Raiffeisen se cantonnaient dans l'octroi de prêts garantis par hypothèque, nantissement, cautionnement ou engagement de bétail. Elles sont aujourd'hui en mesure d'accorder d'autres avances, notamment de couvrir une partie du crédit personnel ou de consommation de leurs membres uniquement moyennant la garantie de leur coopérative de cautionnement. En collaboration avec cette dernière, elles peuvent traiter des opérations de crédit appuyées complémentaires par cession de créance, avec ou sans pacte de propriété, d'assurer le financement d'acquisitions d'outils, de machines, d'installations, etc.

Cet élargissement des possibilités d'intervention a contribué à la forte expansion des divers postes prépondérants de l'actif de nos Caisses Raiffeisen. Les chiffres ci-dessous, extraits des bilans au 31 décembre 1976 permettent de mesurer le chemin parcouru au cours des 25 dernières années :

en millions de francs

Prêts hypothécaires	5014,4
Prêts et crédits aux collectivités de droit public	813,4
Crédits en compte courant	566,5
Prêts à terme avec garantie hypothécaire	214,1
Prêts à terme avec autre garantie	136,7



Comme cela fut toujours le cas jusqu'ici, les prêts hypothécaires s'attribuent la part du lion, leur montant en chiffres absolus correspondant à 53,67 % de la somme totale des bilans. Le volume des avances aux collectivités de droit public témoigne du souci des dirigeants de nos Caisses locales d'apporter une contribution effective à la résolution des problèmes financiers de nos communes et paroisses. Leur contribution dans le secteur des comptes courants et des prêts à terme confirme qu'ils vouent, comme dans le passé, une attention toute particulière au petit crédit et au crédit d'exploitation.

Toutes les professions bénéficient des prêts et crédits accordés par nos institutions, assertion qui est confirmée par la répartition professionnelle des débiteurs d'un montant global de plus de 4 milliards de francs de prêts versés et de limites de crédit mises à contribution au 31 décembre 1976 :

Agriculteurs	Fr. 601 561 366
Artisans et commerçants	Fr. 824 282 865
Salariés	Fr. 1 520 829 637
Rentiers	Fr. 207 056 447
Personnes morales (coopératives, sociétés, sociétés anonymes, etc.)	Fr. 288 728 725
Collectivités de droit public : communes, etc.	Fr. 528 589 355
Divers	Fr. 214 928 915
<b>Total</b>	<b>Fr. 4 185 977 310</b>

\* \* \*

Cette relation et les données statistiques qu'elle contient, exposent de façon expressive les substantiels services rendus au cours des 25 dernières années par les Caisses Raiffeisen suisses.

Cependant, le seul énoncé de succès matériels ne permet pas — comme nous l'avons déjà laissé entrevoir — de se faire une idée exacte de toute l'étendue de leur bienfaisante activité. En tant qu'institutions d'utilité publique, elles ont encore des valeurs d'ordre social, spirituel et éthique à défendre. La double mission de nos coopératives n'a pas changé depuis la fondation, il y a plus de 75 ans, de la première Caisse Raiffeisen dans le village thurgovien de Bichelsee. Elle peut se traduire en ces quelques mots : encourager et promouvoir l'esprit de prévoyance en offrant aux déposants la possibilité de placer leurs économies aisément et en toute sécurité, accorder aux sociétaires un crédit rationnel à des conditions avantageuses. Un tel objectif est peut-être teinté de matérialisme pur, mais apparemment seulement, car si un mini-

*mum d'aisance est nécessaire à la pratique de la vertu, l'épanouissement de la personne humaine, la réalisation d'aspirations spirituelles et morales n'est pas concevable à la longue sans bases matérielles, économiques lui permettant de se tourner vers la poursuite de buts plus élevés. Un des grands mérites de la coopération en matière d'épargne et de crédit est d'être parvenue à donner tout ce qu'il peut y avoir de grand et de noble à une entreprise humaine. Ainsi, épargner c'est plus et mieux qu'un simple geste rituel, consistant à amasser de l'argent. C'est en quelque sorte l'expression d'une saine philosophie de l'existence, d'une prédisposition dictée par le juste souci d'assurer son avenir. De tout temps, l'épargnant — qui ne doit pas être confondu avec l'avare — s'est distingué par d'exceptionnelles qualités qui exigent un caractère bien trempé, de la persévérance, une bonne dose aussi d'esprit de renoncement et de sacrifice.*

*La seconde mission des Caisses Raiffeisen réside dans le placement équitable des fonds qui leur sont confiés. En principe, cette tâche incombe à toutes les autres banques aussi, mais son accomplissement a, dans nos Caisses, un aspect tout particulier. Un village ou une commune n'est pas seulement riche du capital-épargne que sa population parviendra à créer, mais encore et surtout de la part qui restera dans la communauté et servira en premier lieu à la solution de ses propres problèmes financiers. L'utilisation de cette fortune populaire, au sein de leurs circonscriptions coopératives, est certainement la contribution la plus directe et la plus efficace de nos mutualités au maintien d'existences indépendantes et, par elles, de l'autonomie financière de nos communes.*

*Cette collaboration étroite de tous les cercles de citoyens, nonobstant leurs origines, leurs appartenances politiques ou confessionnelles, inspirée des grands principes de la solidarité et de l'entraide, contribue au renforcement ainsi qu'au perfectionnement de notre forme d'état démocratique.*

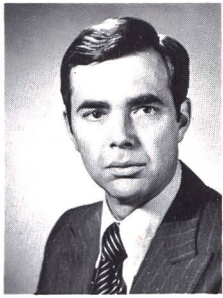
*En résumé, il est permis de relever qu'après avoir été créées d'abord en vue d'améliorer la situation matérielle de leurs membres et adhérents, nos Caisses Raiffeisen ont pu, petit à petit, réaliser un programme d'action bien plus vaste encore. Elles ont entre autres contribué à combattre les effets fâcheux de l'évolution de la situation et des mœurs durant toute une lignée « d'années grasses », qui n'étaient pas sans dangers non plus, en mettant en évidence la valeur intrinsèque de l'épargne, en aiguillant le sens d'investissements utiles, raisonnables, à l'abri des risques inhérents aux affaires spéculatives. En agissant ainsi, elles ont participé activement à la lutte contre le renchérissement et l'inflation, ces fléaux des temps modernes. Elles ont mis leur influence sans cesse grandissante au service du peuple et de la patrie.*

*En ce qui concerne l'adaptation aux besoins et aux exigences des temps modernes, certains censeurs prétendent que nos Caisses Raiffeisen pourraient faire plus et mieux encore. De telles assertions émanent soit de personnes qui se tiennent à l'écart de notre mouvement et qui ne connaissent pas — ou superficiellement seulement — les buts visés par nos institutions, soit de solliciteurs de crédit dont les exigences ou les vœux furent déçus et, enfin, — nous ne voulons pas passer cela sous silence —*

*d'adversaires déclarés de notre cause. L'observateur attentif de l'évolution enregistrée jusqu'ici par les coopératives Raiffeisen est sans doute convaincu qu'en dépit de leurs structures spécifiques, de l'engagement personnel des membres sans lequel la plupart d'entre elles n'auraient pas pu être créées et prospérer, elles ont réalisé de belles choses au cours des 75 dernières années. De tout temps, elles ont accordé la priorité à l'homme et à l'épanouissement de ses facultés. Tout cela ne peut pas être retenu et exposé sous forme de tableaux statistiques. Ces prestations idéales, invisibles mais réelles, ont contribué à rendre la vie plus digne d'être vécue, jusque dans les communes rurales les plus reculées. Les grandes opérations industrielles ou commerciales, celles à caractère spéculatif resteront, à l'avenir encore, l'apanage des établissements bancaires plus puissants, dotés de structures ad hoc et de bases financières bien supérieures aux nôtres. Le champ d'activité dont nous disposerons sera suffisamment vaste encore pour permettre à nos Caisses Raiffeisen de remplir toutes leurs tâches, d'accomplir parfaitement leur mission.*

*De récents scandales financiers ont préoccupé notre peuple. La chasse aux boucs émissaires doit, à notre avis, être dirigée sur d'autres pistes que celles suivies dès la découverte des différents pots aux roses. Il est trop facile de mettre ces affaires tout simplement sur le compte des insuffisances des formes de contrôle. Elles ont été causées par des déficiences et des défaillances humaines, elles consacrent la faillite d'un matérialisme à outrance. La poursuite de rendements toujours plus substantiels, de chiffres d'affaires et de sommes de bilans records, la soumission servile à ce monstre des temps nouveaux qu'est la « Technique » (de la banale machine comptable au traitement de l'information le plus subtil) ont barré la vue de certains grands conducteurs d'entreprises, jugulés par la contemplation du veau d'or. Les années de haute conjoncture, avec leur cortège de chances de gain et d'enrichissement, ont émoussé leur sens de l'humain et du surnaturel. Le triomphe du dieu Mamon risque de coûter cher à l'homme de cette fin du 20e siècle...*

*« Sans l'esprit la matière est sans but et sans la matière l'esprit est inopérant. » Ce sera toujours le grand mérite et la gloire de nos fondateurs Raiffeisen, Traber et de leurs disciples d'avoir su transposer cette devise dans la vie de tous les jours de nos institutions.*



## L'Union suisse des Caisses Raiffeisen au service de ses membres

Théo Wirth, Dr rer. publ., secrétaire de direction de l'Union suisse, Saint-Gall

*La Suisse compte environ 1000 organisations faïtières d'entreprises. Ce chiffre respectable reflète non seulement un nombre élevé de sociétés et d'associations, il témoigne aussi de l'importance accordée dans notre pays à ces fédérations et confédérations.*

*Toutefois, elles se voient gratifiées occasionnellement d'épithètes peu flatteuses, telles que « bureaucratiques », « improductives », « prisonnières des traditions », « peu dynamiques ». Ci-après, en présentant le large éventail des prestations de service de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, démonstration sera faite que pareil jugement global, quant à elle, n'est pas seulement injustifié, mais qu'il est notoirement faux.*

### But de l'Union

Conformément aux dispositions statutaires (art. 2 de ses statuts), il incombe à l'Union de vulgariser et de faire pénétrer en Suisse les idées coopératives de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Ce but est atteint en bonne partie grâce aux encouragements et à l'assistance que l'Union prodigue à ses membres, les Caisses et les Banques Raiffeisen. A l'instar de la forme juridique revêtue par tous les instituts Raiffeisen, l'Union est également une société coopérative. Son capital social, qui se montait à fin 1977 à 80 millions de francs, est formé par la participation de toutes les Caisses Raiffeisen, selon l'importance de la somme de leur bilan.

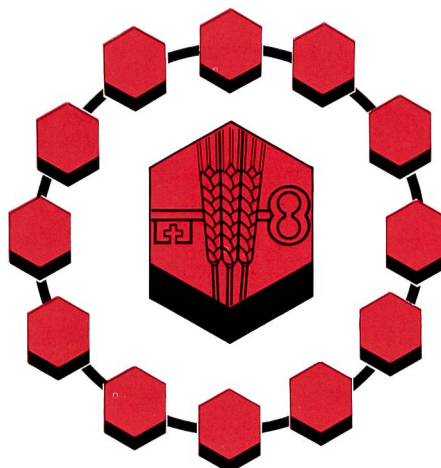
### Organisation de l'Union

Les multiples prestations de service de l'Union impliquent l'existence d'un organigramme précis, définissant clairement la répartition des responsabilités et des compétences. L'assemblée annuelle des délégués est son organe suprême. Depuis la révision des statuts de 1976, le principe d'égalité entre tous les membres confère à chaque Caisse Raiffeisen le droit d'y envoyer deux délégués. Cette assemblée élit les conseils d'administration et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de la direction supérieure, tandis qu'il appartient au conseil de surveillance de contrôler l'activité du conseil d'administration et de la direction, d'exercer les fonctions d'organe de contrôle imposées par le Code des obligations. La gestion incombe aux directions de l'administration centrale et de la banque centrale. L'office de révision est, aux termes de la loi fédérale sur les banques, l'organe indépendant de révision des Caisses Raiffeisen suisses.

### Prestations de service de l'administration centrale

Il est notamment du ressort de l'administration centrale de prêter assistance aux Caisses Raiffeisen affiliées, notamment de faciliter l'accomplissement de leurs tâches par des directives et conseils. Les instituts membres peuvent compter sur l'aide efficace et gratuite de la part de l'Union lors de l'examen et de la résolution des problèmes de gestion et de comptabilité, de prêts et de crédits, ou pour les renseigner sur des questions d'ordre juridique et économique, lors de l'achat ou de la construction d'immeubles à leur propre usage. Environ 1500 pages de circulaires sont reproduites annuellement par duplicateur et expédiées aux Caisses Raiffeisen (soit une édition globale de 600 000 feuilles). De plus, chaque jour, de nombreux conseils en rapport avec des questions et des problèmes pratiques sont dispensés, en plus des instructions et recommandations données lors des révisions ou à l'occasion d'autres visites aux Caisses Raiffeisen. L'effet recherché par ce devoir d'assistance de l'administration centrale réside dans la création de conditions propices à la stimulation de l'activité des instituts Raiffeisen affiliés, par la formation constante de leurs dirigeants.

Annuellement, des cours de formation et de perfectionnement sont organisés pour les gérantes et gérants, les présidents des comités de direction et des conseils de surveillance. Le développement rapide et toujours plus complexe des affaires et de la technique bancaire exige des organes responsables davantage de connaissances spécifiques et approfondies pouvant être acquises grâce à la formation pratique et étendue offerte actuellement par les séminaires.





L'administration centrale défend les intérêts communs de l'Union et des Caisses Raiffeisen affiliées auprès des autorités fédérales et cantonales et d'autres institutions. L'assistance prêtée lors de procédures de consultation, de prises de position officielles et de contacts multiples est l'expression des principaux moyens mis en œuvre à l'avantage et au profit des Caisses membres.

Le service de la publicité de l'Union s'est considérablement développé au cours de ces dernières années. D'une part, il assiste les Caisses Raiffeisen dans leurs activités promotionnelles en leur prodiguant des conseils et en leur fournissant le matériel de propagande utile; d'autre part, il déploie une activité publicitaire générale dans l'intérêt de l'ensemble du mouvement Raiffeisen en programmant pour toute la Suisse des campagnes d'annonces et d'affichage.

Les organes mensuels de presse de l'Union, à savoir « Le Messenger Raiffeisen », le « Schweizer Raiffeisenbote » et le « Messagero Raiffeisen » ont un tirage total supérieur à 60 000 exemplaires. Ces journaux sont un trait d'union apprécié entre les Caisses Raiffeisen et leurs sociétaires. Le service du matériel et une imprimerie exploitée par l'Union, le service juridique et du contentieux, le centre mécanographique ultra-moderne, les Caisses de retraite et d'allocations familiales, le Fonds de garantie de bonne gestion des gérants, sont également au service des 1186 Caisses Raiffeisen.

La collaboration active au sein d'organisations nationales et internationales offre, en particulier, de précieuses possibilités en matière d'échange continu d'expériences avec d'autres fédérations de sociétés coopératives ou d'institutions sœurs du pays et du vaste monde.

### La banque centrale : chambre de compensation financière des Caisses Raiffeisen

Servir les instituts Raiffeisen affiliés, aplanir les voies débouchant sur leur essor harmonieux et sans accroc, tels sont les buts visés par la banque centrale de l'Union. La compensation financière entre les Caisses, la garantie du maintien d'une forte capacité de paiement, constituent ses prestations essentielles, à côté de nombreuses tâches accessoires, lesquelles, de plus en plus, gagnent en importance.

Les Caisses Raiffeisen doivent placer les fonds excédentaires, qu'elles ne peuvent prêter dans leur circonscription coopérative, à la banque centrale, tenue de les accepter à des conditions d'intérêt conformes aux conditions du moment. Cette dernière obligation peut, pour elle, être une source de charges supplémentaires, en périodes d'extrême aisance du marché des capitaux, par exemple, lorsqu'il s'avère difficile de placer de façon rentable les fonds qui lui sont confiés. Par ailleurs, les possibilités de réinvestissement sont-elles bonnes, il en résulte pour la banque centrale une situation réjouissante, ceci à double titre lorsque l'offre d'argent frais de Caisses Raiffeisen est complétée par une forte demande d'autres institutions qui doivent momentanément avoir recours au crédit de leur Centrale. Les dépôts des

instituts Raiffeisen représentent plus de 80% du bilan de la banque centrale qui, à fin 1977, atteignait la somme de 2,6 milliards de francs. Environ 60% de ces placements servent à la constitution des réserves de liquidités imposées par la loi, le surplus étant alors destiné à l'octroi de prêts et crédits à des particuliers, à des personnes morales ou à des collectivités de droit public, soit par le truchement d'instituts Raiffeisen, soit par l'accord direct de prêts et crédits. Les liquidités sont réinvesties avant tout sous forme d'obligations, d'effets de change et d'avoires bancaires.

Les nombreux services de l'Union contribuent essentiellement à maintenir à un niveau relativement bas les frais généraux des instituts affiliés. En revanche, ils accroissent considérablement les charges de la banque centrale par les dépenses financières qu'ils engendrent. Le maintien des réserves de liquidités de tout le mouvement, sous forme de placements à moyen et à court terme, grève naturellement de façon sensible le compte d'exploitation de la banque centrale.

### Contrôles de l'office de révision

L'office de révision de l'Union est l'organe autonome agréé par la Commission fédérale des banques et chargé du contrôle des Caisses Raiffeisen. Outre les contrôles périodiques effectués par le conseil de surveillance local en tant qu'organe de révision prévu par le code des obligations, l'office de révision de l'Union, qui s'est assuré la collaboration d'un important collège de réviseurs professionnels, bien préparés à l'accomplissement de leur mission, procède annuellement à une révision approfondie de tous les instituts Raiffeisen, au cours de laquelle il est notamment vérifié si les prescriptions légales et statutaires sont observées, si la comptabilité est régulièrement tenue. Alors que le rôle de l'inspecteur de l'Union est plutôt d'ordre technique: vérification de l'établissement correct du bilan, de la régularité des opérations traitées, examen de la composition des dossiers de garantie des prêts et crédits, de l'observation des dispositions formelles, les membres des conseils de surveillance locaux exercent leur activité à la lumière des connaissances des personnes et des choses que leur vaut le rayon d'activité restreint de nos coopératives: moralité, situation familiale et financière des débiteurs, valeur des biens engagés, notamment des immeubles hypothéqués.

La révision approfondie de l'Union suisse a permis aux Caisses Raiffeisen de renforcer sans cesse la confiance du public et le sentiment de sécurité qui se dégage de leurs structures et de la nature de leurs opérations actives. Elle contribue sans aucun doute au façonnement d'une image de marque avantageuse, qui a grandement facilité l'essor du mouvement tout entier.

### Engagements de la Coopérative de cautionnement

Le but de la Coopérative de cautionnement réside dans l'octroi de cautionnements en faveur des Caisses Raiffeisen affiliées et de la banque centrale. L'Union et les

instituts Raiffeisen en sont les membres exclusifs. Le total des engagements de la Coopérative de cautionnement, la plus importante des institutions similaires de Suisse, se montait à fin 1977 à plus de 134 millions de francs. La Coopérative de cautionnement complète de manière idéale les efforts déployés en faveur des instituts Raiffeisen autonomes.

## Perspectives

Les Caisses Raiffeisen suisses forment un tout homogène. Il n'y a pas de différences accentuées entre les diverses institutions du pays, exception faite de leur importance (somme du bilan). Les trois départements qui forment l'ossature de leur organisation faîtière sont ainsi en mesure de donner suite à toutes les demandes de prestations de service. Malgré cela, de nouvelles conceptions et lignes directrices sont actuellement examinées par les responsables de la Centrale, spécialement en matière de formation et de propagande. Elles doivent être élaborées dans une recherche à laquelle participeront, à travers les fédérations régionales, le plus grand nombre possible d'instituts membres. Les expériences faites jusqu'ici permettent d'affirmer que les grandes lignes maîtresses de la politique générale de l'Union jouissent du consensus de la grande majorité des membres. Les bases utiles à la réflexion et à l'élargissement des activités sont donc posées. La réalisation de nouveaux projets permettra, d'une part, de donner une nouvelle dimension à l'organisation faîtière alors que, d'autre part, les conséquences financières qui en découleront ne sauraient être supportées par elle seule. En d'autres termes, pour certaines nouvelles tâches dont les coûts et le degré d'accomplissement peuvent être saisis et estimés, et pour satisfaire aux conditions essentielles, une répartition des frais devra se faire entre l'Union et les Caisses Raiffeisen.

Nous désirons souligner, pour terminer, que les prestations de service de l'Union renforcent les liens l'unissant aux instituts membres en même temps qu'elles favorisent, de part et d'autre, l'efficacité et la satisfaction des collaborateurs à tous les niveaux de notre mouvement.



## Les Caisses et les Banques Raiffeisen dans le système bancaire suisse

Léo Schuster, professeur à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall

### Origine et évolution de l'idée Raiffeisen

Les premières sociétés coopératives inspirées des idées de Raiffeisen et de Schulze-Delitzsch sont apparues en Allemagne vers 1850. Bien qu'au siècle dernier, ils n'aient pas été les seuls représentants de la pensée coopérative, leurs noms ont prévalu sur tous les autres. L'amour du prochain et la certitude qu'il convenait de s'aider soi-même ont été les moteurs de l'action entreprise par ces deux pionniers. Ces idées se développèrent sur un terrain religieux, ce dont témoignent aussi leurs premières initiatives comme l'assistance sociale et l'aide aux enfants abandonnés. Toutefois, Raiffeisen et Schulze-Delitzsch qui, en partie, réalisaient leurs idées indépendamment l'un de l'autre, ne tardèrent pas, sur la base d'expériences analogues, à se détourner de l'idée d'assistance pure au profit de celle de l'entraide. Cette conception constitue, aujourd'hui encore, la base du mouvement Raiffeisen.

En dépit de nombreux revers, le domaine coopératif s'est depuis développé continuellement et internationalement, y compris dans notre pays. Alors que dans le cas qui nous occupe, des secteurs bancaires classiques tels que les banquiers privés, les banques régionales et les caisses d'épargne voient le nombre de leurs instituts diminuer, les Caisses Raiffeisen, elles, année après année, s'accroissent de quelques nouvelles unités. Actuellement, leur nombre total s'élève à mille deux cents environ.



## Un groupe bancaire particulier en Suisse : le secteur Raiffeisen

On sait que l'idée Raiffeisen a pris définitivement pied en Suisse au début de l'année 1900. Peu après eut lieu le regroupement des Caisses existant déjà en une Union suisse. Depuis ces débuts, le mouvement Raiffeisen helvétique repose sur six principes classiques : cercle d'activité restreint, octroi de crédits aux seuls membres, responsabilité solidaire illimitée des sociétaires, bénévolat pour les membres du comité de direction et du conseil de surveillance, pas de distribution de dividendes ni de tantièmes, regroupement dans l'Union qui remplit les rôles d'administration centrale, de banque centrale et d'inspectorat.

En 1973, l'« Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) » fut rebaptisée « Union suisse des Caisses Raiffeisen ». Avec la révision générale des statuts de coopérative qui suivit en 1974, on abandonna la notion de « Caisse de crédit mutuel » — courante jusqu'alors mais qui prêtait à confusion — au profit de l'appellation « Caisse Raiffeisen », respectivement « Banque Raiffeisen » (à partir d'un total de bilan de vingt millions de francs).

Cette référence expresse et élargie aux principes de Raiffeisen ressort d'ailleurs clairement de l'article 2 des statuts. On peut à l'avenir les considérer comme la base de la ligne de conduite Raiffeisen. Il en découle ainsi une délimitation précise du groupe bancaire des « Caisses Raiffeisen » par rapport aux autres, tels que les grandes banques, les banques cantonales, les banques régionales et les caisses d'épargne.

Cependant, quelles peuvent être, à long terme, sur le marché, les chances d'un secteur bancaire aussi spécifique? La situation structurelle dans le domaine des catégories de clients joue un rôle particulier dans cette appréciation. Alors qu'en 1953, la part des agriculteurs représentait encore 43%, celle-ci est tombée maintenant à 18%. En revanche, le pourcentage d'employés et d'ouvriers a augmenté de près de 10% pour atteindre 38%. Quant aux artisans indépendants, ils constituent 11% de la clientèle. Il ressort de ces chiffres que la clientèle Raiffeisen est devenue plus hétérogène, le groupe originel, à savoir les agriculteurs, ne jouant plus qu'un rôle comparativement minime. Ce changement est-il redevable exclusivement à la modification structurelle de notre économie ou relève-t-il également d'une politique déterminée de diversification des Caisses Raiffeisen elles-mêmes? En d'autres termes, les Caisses Raiffeisen se sont-elles transformées, en fonction de la clientèle et des services, en banques universelles comparables aux établissements régionaux et cantonaux? Il est certain qu'une telle universalisation des Caisses Raiffeisen ne tarderait pas à déboucher nécessairement sur des entreprises plus grandes ce qui, finalement, devrait signifier l'engagement sur le chemin de la concentration. Tel est le cours qu'a pris le mouvement Raiffeisen en Allemagne. Et chez nous, comment apprécier l'évolution correspondante? Il semble qu'en revenant au fondateur du mouvement, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen ait reconnu les signes des temps. Une comparaison dimensionnelle avec les autres secteurs bancaires montre qu'à

ce niveau, une concurrence globale est de toute façon hors de question. En outre, tout une série d'opérations restent interdites aux différentes Caisses: crédits en blanc, crédits à des non-membres, activité d'investissement en propre en-dehors de la banque centrale, affaires avec l'étranger.

Il semble donc que la limitation volontaire que les Caisses Raiffeisen se sont imposées, c'est-à-dire l'abstention large et résolue d'opérations sur effets et titres, ou avec l'étranger, couplée avec la poursuite de l'activité d'épargne et de crédit hypothécaire, leur ait offert la possibilité d'échapper à la contrainte de la concentration. Comme par le passé, des unités d'exploitation plus petites — le total du bilan d'une Caisse Raiffeisen s'élève en moyenne à huit millions de francs — resteront plus aisément contrôlables et permettront le maintien d'une direction de caractère extra-professionnel, ainsi qu'une activité honorifique de la part des membres des organes dirigeants.

## Les Caisses et Banques Raiffeisen en chiffres

Il se peut que la limitation volontaire à un type de banque spécialisé passe, aux yeux de l'un ou l'autre administrateur qui se trouve confronté chaque jour à la concurrence, pour un abandon inutile des chances qu'offre le marché. On peut répondre à cela par une comparaison sur dix ans des différents groupes bancaires et portant sur un choix d'activités ainsi que sur les sommes des bilans. On s'aperçoit alors qu'en pourcentages, les Caisses Raiffeisen occupent chaque fois le second rang, derrière les grandes banques (cf. tableau I ci-après).

On en trouvera la raison dans la taille aisément contrôlable des établissements, dans la spécialisation sur certaines affaires, dans l'activité extra-professionnelle des responsables ou à titre honorifique, dans la politique particulière en matière de bénéfice et de répartition, sans oublier l'idéologie propre au mouvement, avec leurs effets au niveau de l'intégration et de la consolidation.

Les statistiques de la Banque Nationale Suisse pour 1976 font état d'un effectif total de 1555 collaborateurs pour les Caisses Raiffeisen. Si l'on rapproche ce nombre de la somme totale de leurs bilans, soit plus de neuf milliards de francs, on obtient environ six millions de francs par collaborateur. Prenant pour base cet indice qui donne une indication sur le volume d'affaires traité par chaque collaborateur, on s'aperçoit que les Caisses Raiffeisen se trouvent à tête du classement. C'est ainsi que pour les grandes banques, le rapport « collaborateurs/total du bilan » s'établit entre 2,6 et 4,7 millions de francs. Ce rapport avantageux ne pourra être conservé que si l'on n'abandonne pas ni ne dilue les caractéristiques particulières des Caisses Raiffeisen. Par exemple, des établissements bancaires plus grands exigeraient non seulement davantage de personnel mais encore des collaborateurs mieux formés. L'activité extra-professionnelle des administrateurs avec laquelle, aujourd'hui encore, 85% des Caisses se satisfont, ne pourrait, elle non plus, être maintenue.

Se fondant sur les données particulières qui ont été exposées plus haut, les Caisses Raiffeisen sont en mesure de suivre une politique de prix active et compétitive. Dans le domaine du crédit hypothécaire, par exemple, les banques cantonales, en raison du volume d'affaires qu'elles maîtrisent, jouent un rôle prépondérant en termes de marché et de prix. En règle générale, seules les Caisses Raiffeisen font mieux qu'elles, ce que démontre le tableau II.

Et cela permet aussi de constater que le spécialiste, dans les domaines qui lui sont familiers, est parfaitement concurrentiel, même s'il représente une entreprise aux dimensions plus modestes que celles de ses rivaux.

Tableau I

Comparaison sur dix ans par groupes bancaires et choix d'activités

Groupements	Total des bilans			Placements hypothécaires (affaires hyp. directes)			Dépôts d'épargne			Obligations de caisse		
	1966	1976	var. %	1966	1976	var. %	1966	1976	var. %	1966	1976	var. %
	(en mios fr.)			(en mios fr.)			(en mios fr.)			(en mios fr.)		
Banques cantonales	33379	79369	238	17391	34907	201	11907	29951	252	4919	11024	224
Grandes banques	36700	161382	440	2098	14875	709	1306	19594	1500	3223	15490	481
Banques régionales* et caisses d'épargne	21125	38138	181	12623	19739	156	8839	17523	198	4039	6953	172
Caisses Raiffeisen	3418	9416	275	2106	5054	240	2181	5543	254	585	1825	312

\* Nouveau regroupement depuis la révision des statistiques bancaires en 1971. Avant 1971, la répartition était la suivante :

1. Banques locales :
  - a) Banques de crédit foncier
  - b) Autres banques locales
2. Caisses d'épargne

Tableau II

Variations en pourcents du taux d'intérêt hypothécaire moyen par groupes bancaires, par rapport au taux d'intérêt moyen pratiqué par les banques cantonales.

Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Grandes banques	7,7	6,6	4,7	6,3	5,2	4,0	3,8	5,5	5,2	2,1
Banques régionales et caisses d'épargne	5,5	4,9	3,5	4,3	4,3	3,1	3,1	6,1	5,0	1,4
Caisses Raiffeisen	0,2	-0,6	-1,2	-1,0	-0,7	-1,7	-1,5	1,0	1,0	-0,2
Autres banques	8,6	8,1	9,1	9,2	7,1	5,3	3,5	5,8	5,8	4,5
Banques à prédominance étrangère	—	—	—	—	11,0	8,1	7,3	10,6	7,6	7,1



## L'idée corporative dans l'Etat confédéré

par Georg Thürer, professeur à l'Ecole des hautes études de Saint-Gall

La Confédération suisse conserve dans son nom même le souvenir de son origine corporative. Elle doit rester consciente de cette origine et ne jamais cesser de renouveler le civisme de ses citoyens dans un esprit de coopération.

La corporation, en tant que forme particulière de la communauté, est naturellement plus ancienne que notre Etat confédéré, plus ancienne même que l'ancienne Confédération qui l'a précédé. Dans aucun autre Etat, on ne rencontre des racines corporatives aussi profondes que dans notre Confédération. La corporation unit ses membres sur une base qui est composée de trois critères: effort personnel, autonomie administrative et responsabilité personnelle. Celui qui fait partie de la communauté n'est pas sujet; il est copropriétaire à part entière et jouit du droit d'intervention. Chaque membre a le même droit de vote et d'éligibilité, contrairement à ce qui se passait sous certains régimes où les voix des riches et des nobles par exemple avaient un poids supérieur à celui des membres politiquement faibles. C'est du reste encore le cas aujourd'hui dans l'économie capitaliste moderne où la société anonyme octroie aux détenteurs de gros paquets d'actions un pouvoir de décision plus grand que celui des petits actionnaires. Dans la communauté, la personnalité, on peut même dire la dignité humaine, était sauvegardée. Depuis toujours, le membre était « Quelqu'un ». Par son activité exercée en commun, la communauté défendait et assurait les intérêts de ses membres dont le nombre n'était pas limité.



Mais quelles sont les origines de la communauté dans l'ancienne Confédération, quel rôle a-t-elle joué dans notre démocratie et comment a-t-elle évolué en un véritable Etat? Les corporations ou communautés agricoles (Markgenossenschaften) de la Suisse primitive sont les premières formes de nos communes; elles sont, par conséquent, les pierres angulaires qui ont constitué la base de notre Etat politique. Ce n'est donc pas un hasard mais certainement un symbole que le nom de Schwyz ait désigné d'abord une colonie paysanne montagnarde, puis une corporation agricole, ensuite l'Etat démocratique libre de Schwyz et ait enfin donné son nom à la Suisse. C'est ainsi qu'un nom de village devenu ensuite corporation agricole et « Landsgemeinde » est devenu le nom d'un Etat! Il vaut donc la peine d'étudier d'un peu plus près la corporation agricole des origines de la Suisse, la « Markgenossenschaft ».

Le mot allemand « Mark » (anc. allemand « marcha ») avait à l'origine le sens de « limite », c'est-à-dire de ligne. Plus tard, il prit aussi le sens de « pays-frontière », et, d'une façon générale, celui de territoire délimité. Le sens du mot passa donc de celui de ligne à celui de surface. La « Markgenossenschaft » réunissait tous les habitants de ce territoire; c'était donc une association de personnes, une corporation. Dans l'exemple de Schwyz, la corporation qui se maintient encore de nos jours sous le nom de « Oberallmeindkorporation Schwyz », s'étendait du col du Prigel au lac de Lowerz. Elle comprenait ainsi toute la vallée de la Muota et la vallée de Schwyz. Tous les biens qui n'étaient pas seigneuriaux étaient exploités en commun (« Allgemeingut »). L'exploitation collective des bois et des pâturages, la construction des chemins, des ponts et souvent des fontaines, la construction des moyens de protection contre les torrents et les avalanches ainsi que l'achat de minerai et de sel étaient réglés selon des décisions prises en commun. On nommait également des présidents et des surveillants qui veillaient à l'observation de ces décisions. C'est aussi au cours de ces mêmes assemblées qu'on élisait les juges chargés de la punition des coupables, souvent des membres de la corporation agricole étaient en même temps membres de la communauté juridique. Là où le peuple collaborait dans les communautés juridiques (« Gerichtsgemeinden »), il jouait encore un rôle politique en ce qui touchait au côté économique communautaire de la corporation, c'est-à-dire qu'il jouissait des droits et des devoirs concernant l'administration de la justice. Au Moyen-Age, la juridiction était une caractéristique essentielle de la souveraineté. Ainsi, de la fusion entre la corporation agricole et la communauté juridique, est née la landsgemeinde proprement dite (« grosse Gwalt »). Ce n'est sûrement pas par hasard que la première landsgemeinde

du pays de Schwyz de 1294, qui est attestée sans contestation possible, a lieu à l'époque de la fondation de l'Alliance perpétuelle de 1291. Les trois pays forestiers se considéraient comme qualifiés juridiquement pour conclure des traités en dehors des frontières. Les communautés des vallées s'unirent en une alliance à buts politiques : le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la paix publique à l'intérieur par la nomination de juges et de tribunaux d'arbitrage, ainsi que la défense commune contre les ingérences et même les attaques venant de l'extérieur. Le danger extérieur venait avant tout de la maison de Habsbourg, qui personnifiait le principe de l'« autorité ». Mais l'autorité était et est complètement contraire au principe de la communauté. Elle représentait le système dans lequel le seigneur commandait d'en haut et les sujets n'avaient qu'à obéir. Le seigneur nommait les fonctionnaires, notamment les baillis, du haut de sa grandeur. Dans la communauté, en revanche, la nomination des hommes de confiance appelés à revêtir des charges s'effectuait du bas vers le haut. On peut donc considérer les anciennes communautés comme des écoles de la véritable démocratie. Si, dans les guerres de libération, la victoire a été remportée dans la partie aujourd'hui suisse où régnait alors la communauté, les paysans montagnards de la Suisse primitive doivent cette victoire en grande partie au soutien apporté par la chose publique citadine qui présentait également des caractères communautaires.

A l'origine, les villes étaient placées sous la domination d'un seigneur. Un grand nombre d'entre elles avaient été fondées par des dynastes, par exemple par les ducs de Zähringen. Mais, dès le haut Moyen-Age, on vit se manifester une tendance à se libérer des seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les bourgeois, les marchands et les artisans s'efforçaient d'obtenir toujours plus de droits en ce qui concernait l'autonomie administrative. Ils choisissaient un conseil qui ne perdait aucune occasion favorable pour augmenter les droits des citoyens. Les corporations (« Zünfte ») jouèrent un rôle important sur le chemin conduisant à la liberté des citoyens. La corporation réunissait les gens qui exerçaient le même métier ou un métier semblable. C'était la forme citadine de la communauté qui protégeait ses membres ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, et qui élisait ses représentants au conseil. C'est ainsi que les corporations furent également une sorte d'école de démocratie. Quand Rodolphe devint souverain d'Allemagne (1273), les villes du Plateau suisse se mirent à craindre la puissance de la maison de Habsbourg et conclurent une entente avec les Etats alpins à landsgemeinde. Les paysans montagnards, endurcis et parfois grossiers, complétaient judicieusement la nature plus vive des citoyens. Et pourtant, leurs droits ne devinrent jamais inférieurs à ceux de leurs partenaires de la ville. Ils jouissaient de l'immédiateté impériale. C'est pourquoi la nouvelle forme de démocratie, qui a vu le jour autour de 1800, a pu tenir compte de certaines expériences démocratiques fondamentales qui avaient été faites dans le passé.

Les droits des communes bourgeoises étaient si profondément ancrés dans le sentiment populaire que même la République helvétique unitaire, issue de la Révolution française et qui avait supprimé l'état de sujet, n'avait pas aboli les anciens droits de jouissance des bourgeois rési-

dents. Les corporations purent continuer à administrer les biens des bourgeois et à en jouir : bois, fromage ou beurre, droit de pâturage sur l'« Allmend », ou rémunération pécuniaire. En revanche, conformément aux décisions de la diète de 1491 et de 1551, la commune devait se charger de l'assistance de ses pauvres domiciliés dans la commune ou vivant à l'extérieur. Cette assistance des pauvres par la commune d'origine s'est conservée jusqu'à l'aube des temps modernes. Aujourd'hui c'est la commune de domicile qui est chargée de l'assistance.

A côté de la commune bourgeoise, une nouvelle forme de commune est née dans la République helvétique de 1798. C'est la commune des habitants, qui prendra aussi le nom de commune politique et dont l'importance, au cours des ans, dépassera de beaucoup celle de la commune bourgeoise. Cette nouvelle forme de commune constituait la plus petite cellule de l'état unifié. Dans celle-ci — et c'était le grand progrès réalisé par la République helvétique —, tous les citoyens suisses avaient les mêmes droits.

En ce qui concerne le dualisme entre les deux formes de commune qui existèrent depuis la République helvétique, on assista à un décalage en faveur de la commune des habitants, qui devint toujours plus manifeste. Ce transfert s'explique par le droit de libre établissement garanti par la Constitution fédérale de 1848. A la suite du développement industriel effréné et de l'apparition des chemins de fer qui facilitait l'émigration et l'immigration, la structure de nombreuses communes se modifia rapidement du fait que les bourgeois se trouvèrent bientôt en minorité. Les communes d'habitants devinrent également plus fortes grâce à la propriété foncière et elles acquirent des devoirs qui, en plus de ceux qui leur étaient imposés par l'Etat, devinrent toujours plus nombreux. Parmi ces devoirs, les plus importants étaient l'élection des autorités ainsi que de leur président, la construction des routes, des écoles, des halles de gymnastique, des bassins de natation, des maisons communales et des hôpitaux, ainsi que l'aménagement des bibliothèques, etc. Comme tout cet ensemble de devoirs est clairement défini et qu'il est, en partie, la continuation à l'époque moderne des tâches dont étaient chargées les anciennes communautés, la commune d'aujourd'hui est également une école inestimable de démocratie. Ce n'est pas sans raison qu'on appelle aussi la Suisse la « nation des communes ». Nulle part ailleurs, en effet, les communes ne jouissent d'une telle autonomie administrative.

Cette école de civisme au niveau inférieur de la commune ainsi qu'au niveau moyen du canton est d'autant plus indiquée que la Confédération suisse, au niveau supérieur de l'Etat, accorde au citoyen plus de possibilités d'intervention que n'importe quel autre Etat. Les droits populaires sont avant tout le référendum et l'initiative. Depuis la fondation de la Confédération en 1848, toute modification de la Constitution doit être approuvée par la majorité des citoyens et des cantons. Au référendum obligatoire s'ajouta, après la révision de 1874, le référendum facultatif selon lequel 30 000 (actuellement 50 000) citoyens (et citoyennes depuis 1971) peuvent exiger qu'une loi fédérale ou qu'un arrêté fédéral qui n'est pas d'urgence soit soumis au peuple. Ils n'entrent en vigueur que si la majorité des électeurs approuve les

arrêtés de l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats). Depuis 1891, le peuple peut, s'il réunit 50 000 signatures (actuellement 100 000), faire usage de son droit d'initiative et proposer une modification de la Constitution fédérale (mais non des lois fédérales).

On peut maintenant se demander ce que le développement remarquable des droits populaires dans la Confédération a à faire avec l'idée de communauté. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de se reporter à l'essence de la communauté. Dans la communauté, tout membre a le droit de faire des propositions et dans les décisions à prendre, sa voix a une valeur égale. L'ordre commun naît de l'initiative, de la discussion et de la décision. Dans la Confédération, nous retrouvons aussi la discussion générale et la décision du citoyen. Dans les cantons, les autorités supérieures (Conseil d'Etat, Parlement cantonal et — du moins en partie — le Tribunal cantonal) sont issues de votes populaires. C'est ce qu'on voit notamment dans la landsgemeinde, quand elle élit comme membre du gouvernement un représentant du peuple.

Ce serait méconnaître des facteurs essentiels de la vie nationale que d'ignorer le rôle joué par un grand nombre de sociétés et d'associations dans l'éducation civique. La nomination de comités, l'examen et la modification de statuts, l'assemblée convoquée pour approuver le rapport et les comptes annuels se déroulent comme les assemblées communales, selon des règles démocratiques dont l'observation a également un effet positif quant à sa signification civique. Ce sont, pour ainsi dire, des cours de répétition civiques au sens étroit du terme, où on se sent à l'aise et où on ressent bientôt l'effet positif ou négatif des décisions prises. C'est de cette façon qu'on tire profit des expériences faites.

Parmi les grandes coopératives existant actuellement, nous citerons quatre associations : la Migros, les coopératives de consommation issues des pionniers anglais de Rochdale (1844), les coopératives agricoles et leurs asso-

ciations, ainsi que les Caisses Raiffeisen. Ces dernières ont pour but, surtout dans les régions agricoles, de créer une cohésion financière puissante parmi les habitants du village et de la motiver en donnant un accent social et éthique à l'entreprise : on tend au bien commun et non au bénéfice capitaliste.

Nous avons esquissé l'évolution de la Confédération sous son aspect communautaire et, en premier lieu, dans son développement historique. Mais, comme nous l'avons montré plus loin, on peut l'entendre au sens statique, c'est-à-dire en tant que structure juridique de l'Etat actuel. Nous avons pu alors constater que l'Etat, qui s'est développé organiquement, s'est enrichi d'éléments importants du passé. Une fois de plus, nous nous rendons compte que l'histoire peut être une clé pour la compréhension du présent.

Certes, le chemin qui a été parcouru depuis l'ancienne communauté alpestre jusqu'à l'Etat actuel est long. Mais notre peuple, dans ses couches les plus profondes, a été marqué par la pensée et le sentiment communautaires. Le caractère fondamental de la communauté est l'égalité des droits de chaque membre, telle qu'elle est fixée dans la Constitution fédérale : « Tous les Suisses sont égaux devant la loi. » Mais égalité des droits n'est pas synonyme d'uniformité ou d'unification. Chaque membre doit pouvoir se manifester librement dans le domaine qui lui est propre, à condition de respecter l'ordre établi qui garantit également la liberté d'autrui. Il est évident qu'une forte personnalité peut, en tant que conseiller, chef élu ou représentant de groupes aux assemblées générales, imprimer son sceau dans la vie communautaire. En effet, notre vie dépend de l'harmonie qui peut résulter entre les individus qui dirigent et la communauté. Mais il ne peut exister de vie communautaire saine que si elle se déroule sous une forme humaine. Les fondateurs de notre pays considéraient leur serment comme une promesse de fidélité. Notre Confédération reste fidèle à cet esprit : la promesse solennelle de s'aider mutuellement.

### Note de la rédaction

Les articles publiés dans la partie « Congrès » de ce numéro ont été écrits dans la langue maternelle de leurs auteurs, ce qui revient à dire que la rédaction du « Messager » a dû recourir aux bons offices de traducteurs.

Certains thèmes ne se prêtaient pas à la traduction littérale, mot à mot. La version française adaptée est néan-

moins restée fidèle au sens de ces propos, ainsi qu'aux idées développées par les auteurs de tous les articles.

Nous tenons à remercier ici encore très sincèrement nos traducteurs occasionnels. Leur tâche était ardue, délicate, le temps à disposition limité. Ils se sont acquittés de leur mission à notre entière satisfaction.

— pp —

**Rédacteur responsable**  
Paul Puijpe, secrétaire  
de l'Union suisse  
des Caisses Raiffeisen  
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

**Impression**  
GRAFIPRESS  
Imprimerie Raymond Fawer SA  
1020 Renens VD

## Mutations dans l'effectif des Caisses Raiffeisen suisses en 1977

Canton	Effectif à fin 1976	Entrées en 1977	Effectif à fin 1977
Appenzell R.E.	3	—	3
Appenzell R.I.	3	—	3
Argovie	102	—	102
Bâle-Campagne	14	—	14
Berne :			
a) allemand	84	1	85
b) Jura	74		
Fribourg :			
a) allemand	15	1	15
b) romand	60		
Genève	35	—	35
Glaris	1	—	1
Grisons :			
a) allemand	45	1	45
b) italien	9		
c) romanche	45		
Lucerne	52	—	52
Neuchâtel	34	—	34
Nidwald	6	—	6
Obwald	4	—	4
Saint-Gall	84	—	84
Schaffhouse	4	—	4
Schwytz	14	—	14
Soleure	76	—	76
Tessin	110	1	111
Thurgovie	47	—	47
Uri	19	—	19
Valais :			
a) allemand	66	1	67
b) romand	65		
Vaud	85	—	85
Zoug	12	—	12
Zurich	10	—	10
	1178	5	1183

### Répartition par régions linguistiques :

Suisse romande : 354 Caisses	Suisse italienne : 120 Caisses
Suisse alémanique : 663 Caisses	Suisse romanche : 46 Caisses

### Fondations :

Suisse romande :	Rossens / FR
Suisse alémanique	Lützelflüh / BE Baltschieder / VS
Suisse italienne	Origlio-Ponte Capriasca / TI
Suisse romanche	Muntogna da Schons / GR

## Le budget familial

Il y a quelques années, nous avons proposé aux gérantes et aux gérants de nos Caisses Raiffeisen de ne pas aborder le point principal, soit la « Fixation des taux d'intérêt », de la séance commune des comités de fin d'année sans avoir préalablement dressé un budget exprimant dans ses grandes lignes la portée des modifications de taux envisagées. Ces réflexions furent accueillies favorablement par la plupart des lecteurs qui prirent la peine de nous faire part de leurs conceptions à ce sujet, exception faite de trois ou quatre gérants lesquels, sans doute pour des motifs de commodité, déclarèrent urbi et orbi qu'il fallait être un bien pâle théoricien pour proposer « pareille ineptie » : en effet, nous déclara l'un d'eux, il est tout simplement impossible en décembre déjà de faire un budget pour l'année suivante, l'évolution des différents chapitres du bilan — des dépôts des particuliers notamment — ne pouvant, même très approximativement, pas être estimée ou jaugée à ce moment-là déjà. A chacun ses conceptions personnelles !

Nous avons toutefois pu rassurer ces sceptiques en leur faisant savoir que la direction de notre banque centrale, par exemple et pour rester en famille, soumet à intervalles réguliers un budget complet à son conseil d'administration. Les expériences ainsi faites depuis de nombreuses années confirment bel et bien l'utilité, voire la nécessité de ces plans financiers ainsi que leur valeur, les prévisions étant dans la règle confirmées par la suite.

Lors de séances de comités fédératifs ou de séminaires on nous a, à plusieurs reprises déjà, proposé de recommander aussi l'établissement de budgets familiaux. La réalisation de ce vœu — nous dit-on — rendrait de grands services, notamment aux familles harcelées de soucis causés par l'étude de problèmes dont la solution grèvera fortement et à long terme parfois les finances familiales : acquisition ou construction d'un chez-soi, achat de la voiture indispensable à l'exercice de la profession du chef de famille, d'ustensiles ou d'appareils ménagers coûteux, frais d'étude et de formation des enfants. Car, c'est l'évidence même : nombreux sont encore les ménages qui vivent — ou vivent



— un peu au jour le jour. Une fois en possession de l'enveloppe de paie, on établit rapidement une liste plus ou moins complète des échéances les plus pressantes. Une facture imprévue tombe-t-elle en dernière heure, elle sera rangée dans le classeur « Factures à payer » du ou des mois prochains. On gagnera ainsi de 30 à 60 jours de répit, sans espoir toutefois d'un appoint financier qui serait le bienvenu.

Quant au « solde en caisse », une fois les répartitions mensuelles et les plus gros paiements faits, il glisse petit à petit entre les doigts. Doucement peut-être, mais avec une désarmante régularité, il se volatilise sans que l'on puisse se souvenir après coup de son affectation exacte. A ce rythme, on risque d'oublier des postes importants, d'être surpris un beau matin par l'avis annuel d'échéance de la police-vie tombée dans l'oubli, les frais médicaux (dentiste...) non couverts par les prestations de sa caisse maladie ou d'autres dépenses saisonnières dont la part mensuelle devrait faire l'objet d'un modeste « Duroire » alimenté lors de chaque rentrée d'argent. Par ailleurs, dans chaque famille, particulièrement dans celle pouvant s'enorgueillir d'une couronne d'enfants, il y aura toujours des surprises dont le financement ne peut pas être renvoyé aux calendes grecques : chaussures éculées, jeans qui font courant d'air de toutes parts « party » de Julot chez la Germaine du coin... On rétorquera alors que le budget le mieux équilibré risque bien de n'avoir qu'une valeur relative, ce qui n'émoussera pas notre conviction : sans budget, les choses n'iront certainement pas mieux. En dépit des assurances collectives ou obligatoires (AVS, Caisse de retraite) on devrait chaque mois alimenter le petit capital familial de précaution. Répondant à un journaliste curieux qui lui demandait de lui confier le secret de sa réussite, un millionnaire américain (forcément !) aurait, selon la légende, trouvé la pertinente réponse que nous rapportons de mémoire : « L'essentiel n'est pas de gagner 500 ou 1000 dollars par mois, mais de parvenir à en mettre 20 ou 50 de côté. »

En notre qualité de gérant d'une Caisse Raiffeisen, dont la grande partie des membres et clients se composait de salariés, nous avons eu maintes fois l'occasion de constater que ce n'était pas uniquement les gros salaires qui propulsaient réguliè-

rement, mois par mois, les mêmes déposants à nos guichets, bien au contraire. Et les relations étroites que nous entretenions avec eux nous permettaient de partager leurs grands et petits soucis, de chercher à découvrir la recette magique de citoyens de conditions modestes, en mesure de déposer, régulièrement, une somme assez rondelette sur livret d'épargne. Si la définition savante de « budget » n'était guère en vogue à l'époque, nous comprenions cependant qu'une telle ponctualité n'eût pas été concevable, possible, sans l'aide d'un plan financier et surtout, sans la volonté de l'exécuter ensuite.

Ce n'est donc pas la forme que l'on donnera à ce budget mais bien la détermination de passer de la théorie aux actes qui est déterminante. Vu sous cet angle, un budget n'est pas uniquement une affaire de chiffres ou de comptabilité, mais bien de volonté. Lâchons le gros mot : d'esprit aussi. Cet esprit d'économie, de prévoyance, qui permet de soulever des montagnes...

En traçant ces lignes, une vieille rengaine du temps de notre jeunesse nous trotte par la tête. « Dans la bagnole d'aujourd'hui, c'est la femme qui conduit... » (Que les lecteurs traditionalistes nous excusent !). Pour les besoins de la cause, nous proposerions la version « Dans la famille d'aujourd'hui, c'est (fréquemment) la femme qui conduit les opérations financières ». Ce qui revient à dire que le budget familial sera établi en étroite collaboration avec la maman qui, pratiquement, dispose d'une part importante des revenus de cette cellule de base de toute société bien constituée. Elle est aussi la personne la mieux placée pour pressentir une dépense, un investissement, et — juste hommage que nous devons lui rendre — dans la grande partie des cas le partenaire le plus pondéré, le plus prudent, le plus... économe. Nous songeons donc à un véritable budget familial.

Enfin, quels postes doivent y figurer ?

Nous n'avons pas la prétention d'être brillant conseiller en la matière. Nous fiant à nos propres expériences, nous dirons simplement que ce budget doit être aussi complet que possible, sincère surtout. Il fera donc mention de tous les paiements saisonniers, dont la charge sera répartie sur les douze mois de l'année. Nous le concevons de la façon suivante :

- Loyer ou service de la dette hypothécaire de l'immeuble, du logement en propriété par étage
- Impôts
- Assurances : vie, accidents, caisse maladie...
- Dépenses de ménage (subsistance et joies gastronomiques annexes)
- Habits, linge, chaussures...
- Hygiène : produits de beauté pour la ou les filles d'Eve, débarbouillage de la ou des carcasses de ce ou de ces messieurs
- Lessives, entretien du logement, « à-fonds »..., carreaux brisés, clés perdues...
- Voiture : taxes, assurances, essence (moyenne mensuelle...)
- Vacances
- Abonnements aux journaux, livres, théâtre, concerts
- Cadeaux
- Argent de poche de Madame (Monsieur procède dans la règle par prélèvement anticipé !)
- Tabagie familiale
- Carnet d'épargne
- Réserve pour « Divers et imprévus », montant en saine relation avec le revenu total.

Et nous en oublions certainement.

Une fois ce budget examiné et approuvé, il faudra ensuite passer aux actes, en réalisant le plan dressé avec soin.

Evidemment, à lui seul, le budget n'augmentera ni la valeur nominale ni le pouvoir d'achat de nos gains. En nous guidant dans la voie de l'utilisation judicieuse et rationnelle de l'argent à disposition, il nous permettra cependant de couler des jours allégés des plus lancinants soucis financiers.

Il vaut la peine de faire un essai. Ici, comme dans tant d'autres domaines, il n'y a que le premier pas qui coûte.

-pp-



## A nos lecteurs

Nous avons le plaisir et l'honneur de publier dans ce numéro le premier article d'un nouveau collaborateur régulier

*M. Roger PITTELOUD,*  
*président de la Caisse Raiffeisen*  
*de Chamoson et*  
*secrétaire de la fédération régionale*  
*du Valais romand.*

Notre souci d'améliorer constamment le contenu de notre journal se traduit par la recherche — non moins constante — de nouveaux collaborateurs dont les études seraient susceptibles de captiver l'attention de nos nombreux lecteurs. Un tel vœu est peut-être aisément émis. Du désir à la réalité il y a cependant quelques bornes à franchir, car il s'agit de trouver des personnes disposant du temps nécessaire, de la formation et des expériences permettant de rédiger des communications plus attractives que les articles rédactionnels à propos d'un acte hypothécaire ou de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires...

Plusieurs contacts noués au cours de l'an dernier n'ont pas abouti. Peut-être avions-nous cherché trop loin. En effet, pourquoi courir au ruisseau lorsque la source est à notre porte ?

Nous nous sommes laissé tenté... et M. Roger Pitteloud nous a répondu «Présent». Nous sommes convaincu : nos lecteurs ne seront pas déçus.

Né le 30 août 1934 à Chamoson (Valais), M. Roger Pitteloud fréquenta les écoles primaires de son village, puis il obtint la maturité classique au collège de Sion et, enfin, une licence es lettres à l'université de Fribourg.

Professeur à Sion, au lycée-collège cantonal, il manifeste le plus vif intérêt pour la vie sociale et économique

de sa région. Il collabore aussi à la rédaction d'un journal de son canton d'origine.

En souhaitant la plus cordiale bienvenue à ce cher concitoyen du Vieux Pays, nous formons nos vœux les plus ardents pour le succès de la belle mission qu'il a acceptée de grand cœur et nous le remercions de mettre ses dons et ses talents au service du «Messenger Raiffeisen».

— pp —

## Le monde comme il va...

Lorsque nous projetons nos regards étonnés vers les lointaines origines de nos civilisations, nous frémissons devant la précarité des conditions qui ont permis leur éclosion. Alors que la dernière période glaciaire retirait ses franges et que délivré du chaos, l'homme se réfugiait en quelque anfractuosité pour tenter de vaincre la crainte qui l'habitait, restait pour lui l'âpre nécessité d'une lutte pour assurer sa sécurité et affermir sa présence menacée. C'est en visitant nos musées où reposent des pierres, des massues, des flèches, que l'on comprend les risques persistants de cette lutte. Et, c'est en quittant les mêmes musées que l'on se souvient que ces armes dressées contre l'animal ont été remplacées par d'autres plus perfectionnées et dirigées contre l'homme. Ces peuplades primitives nous ont laissé une planète où nous n'avons plus à craindre les bêtes, mais où nous ne sommes pas protégés de l'hostilité de l'homme.

L'homme, sorti de ce que nous pouvons appeler les attermoissements géologiques et dont les tremblements de terre nous livrent encore quelques séquelles, attendra de satisfaire sa faim, avant de fixer une bonne part de son énergie vers les préoccupations de l'intelligence et de l'art. L'homme, tant qu'il consacra toutes les ruses de son intelligence à chasser pour se nourrir ne put franchir cet obstacle qui lui interdisait les voies de la civilisation. Mais, lorsqu'il choisit un sol, qu'il s'y attacha en trouvant la possibilité de constituer des provisions, il connut la douceur de se civiliser. L'agriculture donna naissance à la civilisation en permettant à ceux qu'elle nourrissait de construire des huttes, de fabriquer des outils, de bâtir des écoles, d'édifier des temples. Bientôt, ayant domestiqué des animaux, il sera en mesure de transmettre ses connaissances et de prendre ainsi sur l'instinct et sa démarche déterminée une victoire décisive.

Pour que la civilisation connaisse le luxe, le confort, les loisirs, il faudra l'avènement de la ville et ses cénacles ouverts à la littérature et aux arts. Un historien écrira : «La civilisation débute dans la hutte du paysan, mais ce n'est que dans les villes qu'elle peut fleurir et s'épanouir». D'autres ont dénoncé ce genre d'épanouissement parce qu'il conduirait à la décadence des mœurs et à la ruine des croyances. Déjà la cité antique drainait ses cloaques et il est des cités modernes où la vie se retire, menacée, chaque fois que paraît le crépuscule. Il est bien sûr d'autres facteurs nécessaires ou favorables au développement d'une civilisation : un ordre politique, une unité de langue et ce code moral avec ses obligations que nous oublions allègrement aujourd'hui, comme nous écartons ces croyances, cette foi qui manifeste un monde surnaturel sans lequel notre morale se réduit trop souvent à un sordide calcul d'intérêts.

Une civilisation meurt, quand certaines et parfois une seule des conditions qui la fortifient disparaît. La nôtre, où tant de symptômes destructeurs semblent être réunis, attend que des forces nouvelles l'animent, car une civilisation ne supporte pas une interruption de sa marche. Nous devons être particulièrement attentifs à l'éducation de nos enfants, car c'est par elle, les historiens le reconnaissent, que se transmet une civilisation. Elle est notre héritage commun et elle fait appel à notre responsabilité, et si elle se soumet aux exigences formulées par un idéal, elle repose sur la nature de l'homme qui, elle, si l'on considère le comportement des hommes à travers les millénaires, n'a pas beaucoup changé. La nature humaine est restée la même malgré les changements économiques, politiques et notre quête sereine ou passionnée du bonheur peuple nos cœurs.

(à suivre)

Roger Pitteloud

### Pensée

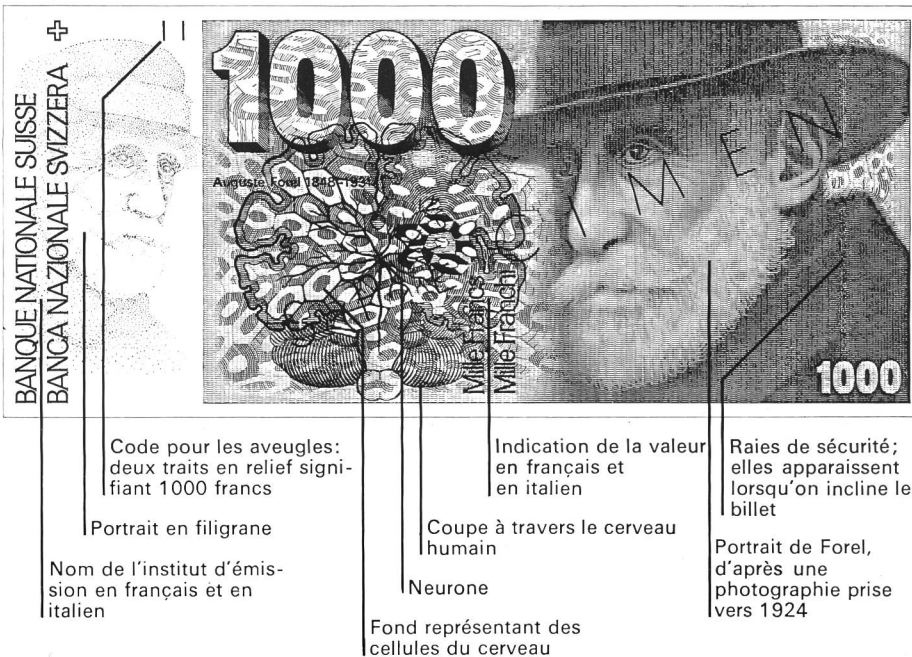
*Etre conscient que l'on est ignorant est un grand pas vers le savoir.*

B. Disraeli

# Le nouveau billet de 1000 francs

(Communiqué de la Banque nationale suisse)

Format 192 mm × 86 mm



Code pour les aveugles: deux traits en relief signifiant 1000 francs

Portrait en filigrane

Nom de l'institut d'émission en français et en italien

Indication de la valeur en français et en italien

Coupe à travers le cerveau humain

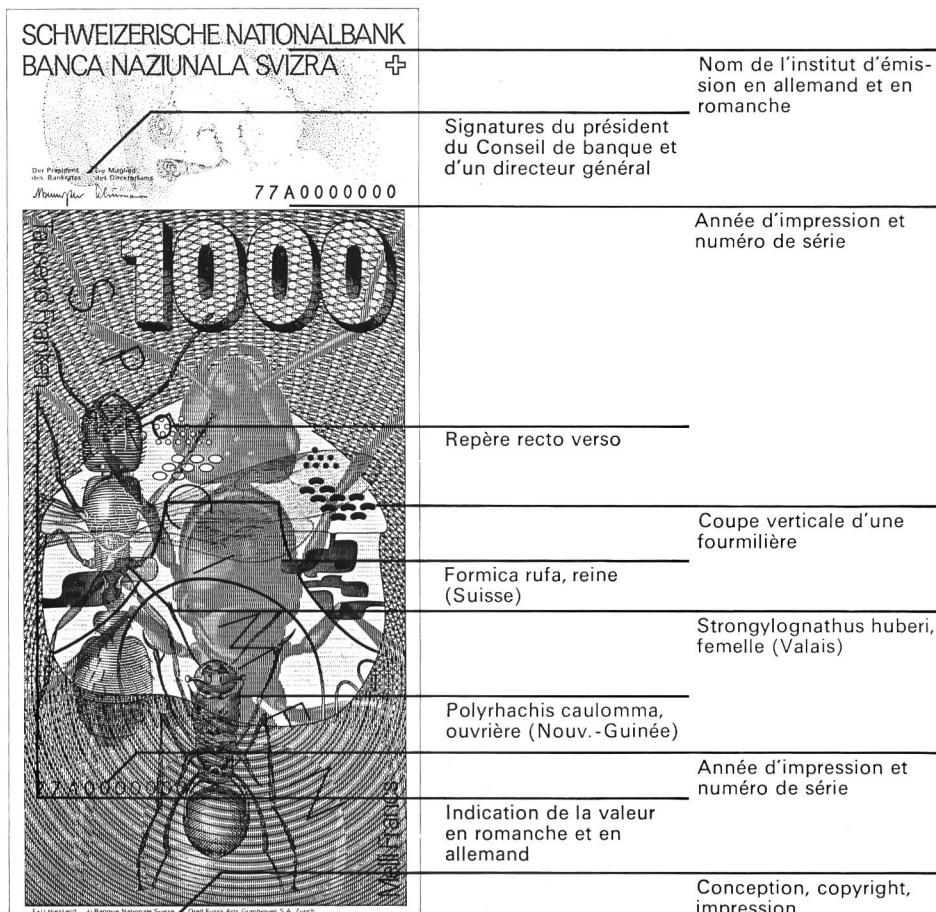
Neurone

Fond représentant des cellules du cerveau

Raies de sécurité; elles apparaissent lorsqu'on incline le billet

Portrait de Forel, d'après une photographie prise vers 1924

Format 192 mm × 86 mm



Nom de l'institut d'émission en allemand et en romanche

Signatures du président du Conseil de banque et d'un directeur général

Année d'impression et numéro de série

Repère recto verso

Coupe verticale d'une fourmilière

Formica rufa, reine (Suisse)

Strongylognathus huberi, femelle (Valais)

Polyrhachis caulomma, ouvrière (Nouv.-Guinée)

Année d'impression et numéro de série

Indication de la valeur en romanche et en allemand

Conception, copyright, impression

Le 4 avril, la Banque nationale suisse a émis le nouveau billet de 1000 francs. Ce billet, consacré à Auguste Forel, fait suite au billet de 100 francs dédié à Francesco Borromini et à celui de 500 francs représentant Albrecht von Haller. Trois personnalités suisses qui ont contribué au rayonnement intellectuel, scientifique et artistique de notre pays dans le monde.

Auguste Forel est né à « La Gracieuse » près de Morges en 1848. Enfant, l'observation des insectes, celle des fourmis notamment, le fascinait déjà. Il opéra pourtant pour la médecine qu'il étudie à Zurich, Vienne et Munich. Agé de 31 ans seulement, il est nommé directeur de l'asile du Burghölzli à Zurich et professeur de psychiatrie à l'université de cette ville.

En 1898, Forel résigne ces fonctions et revient au canton de Vaud. Désormais, il se voue principalement aux problèmes sociaux et à ses études sur les fourmis. Il meurt dans sa maison de « La Fourmilière », à Yverne, en 1931. Forel a fait d'importants travaux en psychiatrie, en neurologie, en sexologie et en entomologie. Il fut un pacifiste ardent, proposa de nombreuses réformes sociales et combattit résolument l'alcoolisme.

Le sujet principal du recto du nouveau billet est le portrait de Forel, imprimé en taille-douce, en violet. A gauche, gravés en violet, bleu et olive, une coupe du cerveau et un neurone rappellent ses travaux en psychiatrie et en neurologie. Le fond polychrome en offset représente des cellules du cerveau. La couleur dominante du recto est le violet.

Le verso rappelle les travaux d'Auguste Forel dans le domaine de l'entomologie et, plus particulièrement, ses deux ouvrages « Les fourmis de la Suisse » et « Le monde social des fourmis ». La grande fourmi imprimée en offset est une fourmi rousse des bois, Formica rufa, (reine), commune en Suisse. Violette dans le haut, la couleur vire au rougeâtre vers le bas. La fourmi ailée bleue, imprimée en taille-douce, est un Strongylognathus huberi, (femelle), espèce

découverte par Forel en Valais. La fourmi rougeâtre, imprimée au bas du billet, en taille-douce également, est une fourmi de Nouvelle-Guinée, *Polyrhachis caulomma*, (ouvrière), reproduite dans « Le monde social des fourmis ».

Le motif central ajouré schématise la coupe verticale d'une fourmilière, avec ses différentes chambres, ses œufs, ses larves, ses nymphes. Ce motif central est le point de départ d'un réseau de lignes polychromes qui, dans la partie inférieure du billet, se combinent avec l'abdomen de la fourmi rousse des bois. La couleur dominante du verso est le violet.

Comme les deux précédents, le nouveau billet de 1000 francs comporte quatre éléments particuliers destinés à faciliter le contrôle de son authenticité : portrait en filigrane dans la marge, fil de sécurité incorporé au papier, repère recto-verso et effet optique. Cet effet, propre aux nouveaux billets suisses, consiste en ceci : lorsque l'on incline devant soi le billet, le portrait du recto devient de plus en plus sombre, en même temps qu'apparaissent, dans la partie droite du personnage, quatre fines raies claires.

Le nouveau billet de 50 francs, dont on a commencé l'impression, doit être mis en circulation en octobre prochain. Il est consacré au savant zurichois Conrad Gessner. Les billets de 20 francs (Horace-Bénédict de Saussure) et de 10 francs (Leonhard Euler) suivront en 1979.

La Banque nationale suisse aura alors achevé l'échange des billets émis en 1956 et 1957. Comme l'écrivait Willy Rotzler dans la revue « Graphis » en 1971, la Suisse disposera alors d'une famille de billets de banque qui se distinguera nettement du papier-monnaie traditionnel, aura une haute qualité graphique et, par sa thématique, une vraie valeur d'information. Ces billets, outre leur fonction monétaire, seront les messagers de notre vie intellectuelle en Suisse et dans le monde.

#### Proverbe danois

*L'unanimité est la meilleure forteresse.*

## Notre franc est la plus ancienne monnaie d'Europe

Zurich CS. — Le franc suisse de 1975 est exactement le même que celui de 1875, sauf qu'il n'a plus le même brillant. Ainsi, notre franc est la plus ancienne monnaie d'Europe et, peut-être, du monde, demeurée en circulation sous sa forme originelle. Et jusqu'en 1968, le franc était aussi la plus ancienne monnaie d'argent ayant encore cours. La pièce maîtresse de l'assortiment des monnaies suisses, bien qu'elle ne soit plus en usage, est le beau Vreneli, pièce d'or de 20 francs. Mais comme toutes les autres pièces de ce précieux métal, elle n'est plus en circulation depuis longtemps. C'est ce qu'écrit M. Josef Rosen dans le cahier N° 46 du CS (brochure qui peut être obtenue gratuitement auprès de tous les guichets du Crédit Suisse). On y trouvera un véritable arbre généalogique de nos monnaies (d'où le titre de la brochure), du « stratère » de Crésus datant de 550 avant J.-C. au dollar des Etats-Unis, en passant par le « Joachimthaler » de Bohême.

#### Pensée

*Il faut être juste avant d'être généreux, comme on a des chemises avant d'avoir des dentelles.*

Chamfort

## La double fonction de l'eurochèque

(cb) — Au début de cette année, les eurochèques, avec leur emblème caractéristique « EC » ont remplacé le système jusqu'alors utilisé des « Swiss Chèques ». La rapide diffusion de cette nouvelle formule de chèque uniformisée en Europe montre que ce nouveau service des banques correspond à un besoin. Plus de 310 000 cartes-chèque ont été distribuées en Suisse jusqu'à ce jour, dont 40 000 à de nouveaux titulaires pour la seule année 1978.

L'Association suisse des banquiers rend les clients des banques attentifs au fait qu'ils peuvent demander à leur banque une carte eurochèque sans frais, s'ils veulent utiliser des chèques garantis par carte. Ainsi, lorsque le numéro personnel du titulaire de la carte-chèque est apposé au dos de l'eurochèque, la banque garantit le paiement du chèque à concurrence de 300 francs suisses.

*Outre sa fonction de chèque garanti par carte, dont l'émission peut se faire dans différents pays et en différentes monnaies, l'eurochèque est*

*utilisable comme chèque ordinaire soumis aux dispositions habituelles du droit de chèque suisse. Il peut donc être employé exactement comme les chèques personnels délivrés jusqu'à présent par les banques.*

## Maison de rêve

Prenez un journal illustré. Vous y trouverez probablement quelques photos remarquables d'appartements-paradis aménagés dans de vieilles maisons comme on n'en fait plus. Avec de vraies poutres, des murs épais, le bois dont nous faisons un ami quand l'heure est au repas et au repos. Ah, ces maisons-là, que de rêve sur quelques pages colorées.

Avez-vous remarqué, en parcourant votre magazine, que les tables de cuisine (la cuisine idéale, accueillante, aux teintes chaudes, à l'éclairage non violent, etc.) sont souvent garnies de fruits, de pain ? Je viens de refermer un numéro et de mettre un point final à mon rêve : j'étais à table, là, sur cette photo, tendant une main vers une tranche de ce pain (de rêve) et une autre vers une poire « comme on n'en voit que dans les journaux ». Revenu au monde du quotidien, du quotidien pratique comme on le dit, je me suis souvenu que les fruits et le pain n'occupent une belle place que sur les tables photographiées dans les maisons de rêve.

Aujourd'hui, chez vous, dispose-t-on encore la coupe ou le panier de fruits frais au centre de la table de la chambre à manger ou sur celle de la cuisine ? Le pain dans lequel, enfants, nous avons tous coupé de larges tranches, à portée de main, là, tout de suite ?

Dans les appartements où les bruits circulent davantage que les occupants, les fruits de la terre et du travail des hommes ne devraient pas rester un rêve.

*ep (Cria)*

**VOYAGES RAIFFEISEN - Nos deux grands voyages :**

**Programme A**  
durée 16 jours

# USA + CANADA

**Programme B**  
durée 9 jours

# CANADA

**Programme A** départ le 29 septembre 1978

- 1er jour : Genève - New York.
- 2e jour : Visite de New York.
- 3e jour : Départ en avion pour Buffalo, excursion aux chutes du Niagara puis départ en car pour Toronto en passant par les bords du lac Ontario.
- 4e jour : Visites chez R. J. Brown Canada et à Ontario Stockyards (produits alimentaires pour le bétail) ainsi qu'à Romandale Farms Ltd Unionville.
- 5e jour : Continuation pour Ottawa la capitale fédérale du Canada, visite.
- 6e jour : Pour rejoindre Montréal détours par une magnifique région de forêts, lacs et rivières jusqu'au Mont-Laurier où vous passerez la nuit.
- 7e jour : Continuation en passant par le parc de la Montagne Tremblante pour arriver à Montréal en fin de journée.
- 8e, 9e et 10e jour : Visite de la ville et excursions facultatives ou temps libre pour visiter amis et connaissances.
- 11e jour : Départ le matin pour Québec en parcourant une magnifique région.
- 12e jour : Visite de Québec et de la région (une visite est prévue à la ferme du Collège Mc Donald).
- 13e jour : Départ pour Chicoutimi en passant par le parc des Laurentides et le Saguenay.
- 14e jour : Retour à Québec en passant par St-Siméon et en longeant l'estuaire du Saint-Laurent.

15e jour : De Québec à Montréal où arrivée en fin d'après-midi. Transfert à l'aéroport et envol pour la Suisse à 21 h. par vol SR 171.

16e jour : Arrivée à Genève à 12 h. 20.

**Programme B** départ le 6 octobre 1978

- 1er jour : Genève - Montréal via Zurich.
- 2e et 3e jour : Visite de la ville et excursions facultatives ou temps libre pour visiter amis et connaissances.
- du 4e au 9e jour : Même itinéraire que le programme A prévu du 11e au 16e jour.

Les programmes détaillés seront envoyés aux participants et à tous ceux qui en feront la demande auprès de leur Caisse ou à Voyages Raiffeisen, Charmilles 9, 1008 Prilly, tél. (021) 34 86 07 ou Voyages Raiffeisen, 1099 Peney-le-Jorat, tél. (021) 93 41 94.

**Prix :**

Programme A : Fr. 3285.— par personne en chambre à 2 lits, chambre à 1 lit supplément Fr. 275.—.  
Programme B : Fr. 2135.— par personne en chambre à 2 lits, chambre à 1 lit supplément Fr. 175.—.

**BULLETIN D'INSCRIPTION** A adresser à : \_\_\_\_\_

Voyages Raiffeisen, Charmilles 9, 1008 Prilly, tél. (021) 34 86 07 ou Voyages Raiffeisen, 1099 Peney-le-Jorat, tél. (021) 93 41 94

VOYAGE : \_\_\_\_\_ Départ du \_\_\_\_\_ Durée \_\_\_\_\_ jours  
Fr. \_\_\_\_\_ par personne (chambre à 2 lits) Supplément Fr. \_\_\_\_\_ pour chambre à 1 lit

<p><b>Première personne :</b></p> <p>Nom _____ Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>No postal et localité _____</p> <p>Téléphone (    ) _____</p>	<p><b>Deuxième personne :</b></p> <p>Nom _____ Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>No postal et localité _____</p> <p>Téléphone (    ) _____</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------